



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE

PLENIERE DU CONSEIL GENERAL

Mercredi 11 juin 2025, Hôtel de Ville de Sierre
(18 heures)

En la présence du Conseil municipal

ORDRE DU JOUR

- 1. Appel des Conseillères et Conseillers généraux**
- 2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée constitutive du 19 février 2025**
- 3. Election du scrutateur du groupe des Verts**
- 4. Comptes 2024 de la Ville de Sierre**
 - a. Rapport de la commission de gestion
 - b. Entrée en matière
 - c. Lecture des comptes – discussion de détail
 - d. Discussion générale
 - e. Votation finale
- 5. Nomination des réviseurs pour les comptes communaux**
 - a. Rapport de la commission de gestion
 - b. Entrée en matière
 - c. Discussion générale
 - d. Votation finale
- 6. Octroi d'un crédit d'engagement pour la transformation et la rénovation de l'ancienne école allemande de Borzuat en UAPE (unité d'accueil pour écoliers)**
 - a. Rapport de la commission de gestion
 - b. Rapport de la commission d'édilité et d'urbanisme
 - c. Rapport de la commission du développement durable
 - d. Rapport de minorité
 - e. Entrée en matière
 - f. Discussion générale
 - g. Votation finale
- 7. Demandes de modification du règlement du Conseil général du 19 février 2025 (art. 44 RCG)**
 - a. Demande déposée par les chefs de groupe
 - i. Développement
 - ii. Votation
 - b. Demande déposée par le bureau
 - i. Développement
 - ii. Votation

8. **Postulat du 20 mai 2025 pour une meilleure protection de la faune aquatique et des espèces protégées (selon art. 38 RCG)**
 - a. Développement
 - b. Votation finale
9. **Postulat du 20 mai 2025 pour renforcer la participation démocratique (selon art. 38 RCG)**
 - a. Développement
 - b. Votation finale
10. **Interpellation du 20 mai 2025 relative à l'éclairage du skatepark**
11. **Informations de la Municipalité**
12. **Divers**

Tony SABINO
Président du Conseil général

Tony SABINO

Bonsoir à tous. Il est 18h00. Monsieur le Président de la Municipalité, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, Mesdames et Messieurs de l'administration communale, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, chères citoyennes, chers citoyens. Au nom du bureau du Conseil général, je vous souhaite la plus cordiale des bienvenues dans cette Grande Salle de l'Hôtel de Ville, pour la 2^{ème} assemblée plénière de l'année 2025. Je salue le public présent ce soir. Je vous demanderai de bien vouloir éteindre ou mettre en veille vos téléphones portables. Pour les personnes du public qui assisteraient pour la première fois à une séance plénière du Conseil général, je vous rappelle que vous ne pouvez pas intervenir durant la séance. Je vous demanderai d'observer le silence durant les débats. Notre assemblée plénière peut débuter. Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, vous avez été convoqués et avez reçu les documents dans les délais prescrits par notre règlement. Je remercie ici Mme REY pour la transmission des documents. Voici l'ordre du jour que le bureau a prévu en collaboration avec le Conseil municipal :

1. Appel des Conseillères et Conseillers généraux
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée (ordinaire) constitutive du 19 février 2025
3. Election du scrutateur du groupe des Verts
4. Comptes 2024 de la Ville de Sierre
 - a. Rapport de la commission de gestion
 - b. Entrée en matière
 - c. Lecture des comptes – discussion de détail
 - d. Discussion générale
 - e. Votation finale
5. Nomination des réviseurs pour les comptes communaux
 - a. Rapport de la commission de gestion
 - b. Entrée en matière
 - c. Discussion générale
 - d. Votation finale
6. Octroi d'un crédit d'engagement pour la transformation et la rénovation de l'ancienne école allemande de Borzuat en UAPE (unité d'accueil pour écoliers)
 - a. Rapport de la commission de gestion
 - b. Rapport de la commission d'édilité et d'urbanisme
 - c. Rapport de la commission du développement durable
 - d. Rapport minoritaire
 - e. Entrée en matière

- f. Discussion générale
- g. Votation finale
- 7. Demandes de modification du règlement du Conseil général du 19 février 2025 (art. 44 RCG)
 - a. Demande déposée par les chefs de groupe
 - i. Développement
 - ii. Votation
 - b. Demande déposée par le bureau
 - i. Développement
 - ii. Votation
- 8. Postulat du 20 mai 2025 pour une meilleure protection de la faune aquatique et des espèces protégées (selon art. 38 RCG »
 - a. Développement
 - b. Votation finale
- 9. Postulat du 20 mai 2025 pour renforcer la participation démocratique (selon art. 38 RCG »
 - a. Développement
 - b. Votation finale
- 10. Interpellation du 20 mai 2025 relative à l'éclairage du skatepark
- 11. Informations de la Municipalité
- 12. Divers

Y a-t-il des interventions concernant l'ordre du jour ? Le bureau vous informe que nous allons procéder à une modification de l'ordre du jour en supprimant le point 6 d de cette assemblée, à savoir le rapport de minorité, car il n'y a plus d'intervention prévue pour ce point. Y a-t-il des interventions concernant cette modification ? Si tel n'est pas le cas, je considère l'ordre du jour comme accepté.

1. APPEL DES CONSEILLERES ET CONSEILLERS GENERAUX

Tony SABINO

Nous débutons ainsi avec le point 1, appel des conseillères et conseillers généraux. Je passe la parole à Mme REY pour procéder à l'appel des conseillères et conseillers généraux.

Sabine REY

Merci Monsieur le Président. *(Elle procède à l'appel des conseillères et conseillers généraux).*

Tony SABINO

Merci Mme REY. Nous sommes donc 56 conseillers généraux. Je prie les scrutateurs d'annoncer le départ ou l'arrivée éventuels de conseillers généraux en cours de séance, pour que nous puissions en tenir compte lors des votes. Je vous remercie toutes et tous de votre présence.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE CONSTITUTIVE DU 19 FEVRIER 2025

Tony SABINO

Nous passons au point 2 de l'ordre du jour, approbation du procès-verbal de l'assemblée du 19 février 2025. Est-ce que quelqu'un a des observations à formuler ? Si tel n'est pas le cas, je le considère comme étant accepté. Je remercie Mme Elisabeth MARCHETTI pour la tenue et la rédaction de ce procès-verbal, ainsi que Mme Sabine REY pour la relecture et la correction de ce document.

3. ELECTION DU SCRUTATEUR DU GROUPE DES VERTS

Tony SABINO

Nous passons au point 3 de l'ordre du jour, élection du scrutateur du groupe les Verts. Je passe la parole à Mme WASSMER pour votre proposition.

Christelle WASSMER

Chers membres du Conseil municipal, chères et chers collègues. Suite à la séance constitutive du Conseil général de février dernier, le groupe Vert s'est aperçu d'une erreur malencontreuse. Mme Nadine DUCREY SANCHEZ, que nous avons désignée comme scrutatrice, n'avait en fait pas le droit de siéger au Conseil général, car elle travaille au CMS de Sierre, ce qui induit une incompatibilité de fonctions. Nous regrettons sincèrement qu'elle ait dû nous quitter de cette manière. Pour lui succéder en tant que scrutatrice, laissez-moi vous présenter la personne qui vient de rejoindre notre groupe. C'est Marie-Paule DIEFFENBACHER : c'est une toute jeune sexagénaire. Secrétaire au service de la population et de la migration du Valais, elle souhaite s'investir dans la vie politique, représenter les citoyens, défendre leurs intérêts et leurs conditions de vie. Et on pense qu'elle fera une bonne scrutatrice.

Tony SABINO

Merci. Y a-t-il d'autres propositions ? Si tel n'est pas le cas, je propose **d'élire tacitement Mme DIEFFENBACHER**. Nous pouvons la féliciter et l'applaudir. (Applaudissements).

4. COMPTES 2024 DE LA VILLE DE SIERRE

Tony SABINO

Nous pouvons passer maintenant au point 4 de l'ordre du jour, comptes 2024 de la Ville de Sierre. Comme le prévoit la loi sur les Communes, à l'article 85 alinéa 2, le contrôleur des comptes communaux est tenu de participer au plénum de ce soir. C'est pourquoi, je me permets de saluer la présence de la fiduciaire Fidag, représentée ce soir par M. Jessy Rudaz. Merci de votre présence.

a. Rapport de la commission de gestion

Tony SABINO

Nous poursuivons avec le point 4 a, rapport de la commission de gestion. Selon l'article 21, alinéa 7, le règlement du Conseil général prévoit que seules les conclusions des rapports présentés ce soir seront lues. Je passe donc la parole à son rapporteur, M. Yann VETTER.

Yann VETTER

Merci Monsieur le Président. Afin de mener à bien leur mandat, les membres de la Cogest ont analysé les comptes 2024 de la Ville de Sierre et ont adressé plusieurs questions aux différents services et ont rencontré M. BERTHOD, président de la Ville et M. EMERY, secrétaire municipal. La Cogest tient à remercier toutes les personnes qui se sont mises à sa disposition dans le cadre de son analyse financière. La Cogest constate que les comptes 2024 affichent un bénéfice de CHF 829'468.-, ceci malgré des charges extraordinaires liées aux crues du Rhône. Ils sont donc dans le noir pour la 3^{ème} année consécutive. Elle relève également que le taux de réalisation des investissements par rapport au budget est de 99 %. L'augmentation des produits provient essentiellement de deux sources : les revenus fiscaux et les revenus des aménagements de production d'électricité. Pour les premiers, il s'agit d'une excellente nouvelle et la Cogest espère que cette tendance sera amenée à durer. Pour les deuxièmes, il faudra toutefois rester attentifs à leur évolution et tenir compte de leur volatilité dans les planifications futures. La Cogest constate que les comptes pourraient être bien meilleurs sans les charges liées aux crues du Rhône. Elle rappelle que les assurances doivent encore se positionner concernant différentes indemnités. Concernant le Canton, la Cogest regrette que ce dernier ne se positionne pas plus rapidement sur ses responsabilités financières liées au débordement d'un fleuve qui lui appartient. En conclusion, la Cogest reconnaît le bon travail du Conseil et de l'administration communale quant à la tenue des comptes de la Municipalité et l'en remercie. Elle invite la Ville à rester attentive à l'augmentation des charges et à poursuivre la recherche de solutions afin de faire augmenter ses recettes. La Cogest accepte le rapport sur les comptes 2024 de la Ville de Sierre à l'unanimité et propose au Conseil général d'accepter l'entrée en matière ainsi que les comptes 2024 de la Ville de Sierre.

Tony SABINO

Merci M. VETTER. Je tiens à remercier M. Julien BENEY, président de la commission, ainsi que tous ses membres pour la qualité de leur travail.

b. Entrée en matière

Tony SABINO

Point 4b, nous passons à l'entrée en matière. J'ouvre les débats sur l'entrée en matière. Tout d'abord, est-ce que la Municipalité souhaite prendre la parole ?

Pierre BERTHOD

Oui, volontiers Monsieur le Président. Eh bien, je profite déjà pour vous saluer, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, chers collègues, Mesdames et Messieurs membres du public. Ecoutez, je ne vais pas redire ce que vient de dire le rapporteur de la commission de gestion, mais du point de vue de l'exécutif, effectivement, l'exercice 2024 était de bonne qualité ; on a pu aussi effectuer des provisions et des réserves nécessaires qui nous permettront, à l'avenir et dans les années futures, de faire face soit à des obligations ou soit à des engagements que nous devons prendre. Et puis, ce que j'aimerais simplement relever en sus des éléments que M. VETTER vient de dire, c'est que, pour l'heure, nous sommes toujours dans l'expectative concernant les décisions du Canton quant à sa participation aux coûts qui ont été engendrés par ce triste événement. Ceci étant, eh bien, à nouveau on remercie (pour) le travail de la commission de gestion, pour son analyse sur les comptes 2024.

Tony SABINO

Merci Monsieur le Président. La parole est à l'assemblée. Est-ce que quelqu'un désire s'exprimer ? M. GERMANN.

Dominique GERMANN

Merci Monsieur le Président du Conseil général. Monsieur le Président de la Ville, Madame et Messieurs les membres du Conseil municipal, chères et chers collègues. Le groupe PLR constate avec satisfaction que - malgré les charges supplémentaires occasionnées par les crues du Rhône - l'exercice comptable 2024 de la Ville se boucle sur un résultat positif. La progression des charges financière de l'ordre de 4,4 % s'est même atténuée par rapport à la progression de 9 % entre les deux comptes précédents. Nous saluons la bonne tenue des investissements nets en augmentation de 15,2 % par rapport 2023 avec l'utilisation de la quasi-totalité du montant prévu au budget. Les facteurs qui ont contribué notamment à ce résultat favorable se trouvent principalement dans l'évolution de deux groupes de rentrées financières : la progression significative des recettes fiscales et celles provenant des aménagements de production. En matière fiscale, l'exercice écoulé démontre que l'arrivée de nouveaux habitants joue pleinement son rôle en matière d'amélioration des recettes. A plusieurs reprises, lors de la précédente législature, nous avons relevé ici que, comparée avec d'autres villes valaisannes, notre assiette fiscale était bien plus étroite. L'augmentation du nombre de contribuables de 2,4 % est ainsi une bonne nouvelle à laquelle il faut encore ajouter que les trois catégories les plus aisées ont augmenté davantage (+ 6,9 %,) que les 3 les plus modeste (+ 1,2 %). Quant aux recettes de l'impôt sur les personnes morales, révélatrices d'un certain dynamisme économique, nous saluons évidemment leur progression de + 3,7 %. Il ne faut cependant pas oublier le caractère volatile et conjoncturel de ces recettes qui, par exemple, avaient diminué de près de 2 % entre 2022 et 2023. Enfin, nous relevons que la plupart des indicateurs financiers qui doivent permettre à la Ville d'envisager avec une certaine sérénité les engagements futurs sont favorables. Nous pensons en particulier :

- au taux d'endettement net, qui qualifié de bon,
- au degré d'autofinancement dont l'évolution est favorable,
- ou encore à la dette nette par habitant qui a également diminué ces dernières années.

Seul bémol, la charge de la dette qui est qualifiée de « charge acceptable », même si elle a connu une légère amélioration. Je ne reviendrai pas dans la discussion de détail mais je tiens à préciser que le groupe PLR se préoccupera notamment, d'ici au débat sur le prochain budget, de l'évolution des coûts de la Police Régionale des Villes du Centre, des places de jeux et de leur entretien – à noter que les zéro francs budgétisés ont été entièrement été utilisés en 2024 pour ce poste - des cotisations à la Caisse de pension qui, dans certaines rubriques posent questions. Ainsi par

exemple, le taux de cotisation à charge de la Ville pour les préfets serait de 41,3 % - on rêverait tous d'avoir une telle caisse de pension - de 17,2 % pour les responsables de centres ou seulement de 4,9 % pour la conciergerie des écoles primaires. Donc là il y a quand même matière à examen. En conclusion, le groupe PLR est satisfait du résultat positif de l'exercice 2024. Il relève cependant l'imprévisibilité de certaines recettes importantes, notamment celles relatives aux aménagements électriques, aux recettes de rattrapage comme ce fut le cas pour l'impôt à la source ou encore à l'impôt sur les personnes morales qui peut varier de manière sensible. Le groupe suivra le préavis de la commission de gestion en acceptant l'entrée en matière et en adoptant les comptes au vote final. J'en profite pour remercier son président, Julien BENEY, son rapporteur, Yann VETTER, et tous les membres pour l'excellent travail fourni. Merci de votre attention.

Tony SABINO

Merci M. GERMANN. Est-ce que quelqu'un d'autre veut s'exprimer ? M. ZUBER.

Jérémie ZUBER

Monsieur le Président du Conseil général, Monsieur le Président de la Municipalité, Madame et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux. Le groupe du Centre a analysé les comptes 2024 de la Ville de Sierre avec l'attention qu'ils méritent. Nous saluons tout d'abord le résultat très favorable de cet exercice, un excédent de CHF 829'486.–, alors qu'un déficit de plus de 4 millions était prévu. Cette amélioration de près de 5 millions s'explique principalement par une augmentation significative des recettes fiscales et par les revenus d'aménagements de production. Nous relevons avec satisfaction l'augmentation de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, ainsi que celle de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales. Ces éléments témoignent d'une certaine dynamique économique dans notre région et nous espérons qu'ils s'inscrivent dans une tendance durable. L'année 2024 a cependant été marquée par un événement exceptionnel – les crues du Rhône en juin – qui ont occasionné des dépenses extraordinaires à hauteur de 3,1 millions de francs. Ces coûts rappellent l'importance pour une collectivité comme la nôtre d'être préparée aux imprévus. Du côté des investissements, nous notons un volume net de plus de 15,7 millions, avec un taux de réalisation remarquable de 99 % par rapport au budget. Ce résultat démontre une exécution rigoureuse et planifiée des projets. Ils constituent également un signal positif quant à la capacité de la Ville à concrétiser ses ambitions en matière d'infrastructures. Espérons que les derniers indécis à la votation de dimanche en sont conscients et qu'ils soutiendront le projet de Valais Arena et d'écoquartier VIVA. Le groupe du Centre salue la gestion prudente et efficace des finances communales. Il souligne également la nécessité de maintenir cette discipline budgétaire, tout en continuant à renforcer l'attractivité et le développement de notre commune. Nous acceptons l'entrée en matière sur les comptes 2024. Lors du vote final, nous suivrons les recommandations de la commission de gestion, dont nous saluons une nouvelle fois le travail sérieux et rigoureux. Merci de votre attention.

Tony SABINO

Merci M. ZUBER. Y a-t-il d'autres intervenants sur l'entrée en matière ? M. ROBYR.

Fabien ROBYR.

Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président de la Ville, Madame, Messieurs les Conseillers communaux, chères et chers collègues. Sans revenir davantage, sur les chiffres précédemment évoqués, le groupe socialiste remarque que les comptes 2024 sont positifs et que, comme à l'accoutumée, les charges sous responsabilités communales sont maîtrisées. Les revenus issus des aménagements de production électriques sont toujours soumis aux aléas du capitalisme international, de sorte que l'on ne peut que souhaiter que la Ville diversifie ses sources de revenus. En ce sens, et au vu des revenus acquis, il semble que la politique d'investissement massif de la Ville porte ses fruits, notamment en matière d'attractivité. Il s'agit dès lors de poursuivre cet effort. Enfin, avant d'accepter ces comptes, les socialistes s'associent totalement à la remarque de la Cogest et invitent le Canton à rapidement se positionner quant aux conséquences financières des débordements du fleuve qui est le sien. Je vous remercie pour votre attention et remercie la commission de gestion pour son travail.

Tony SABINO

Merci M. ROBYR. Une autre intervention ? Mme REICHEN.

Nadine REICHEN

Monsieur le Président du Conseil général, Monsieur le Président de la Municipalité, Madame et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues, cher public. Concernant les finances communales, le groupe UDC prend acte avec satisfaction de la troisième année consécutive de comptes positifs, confirmant une gestion financière globalement saine.

- 99 % des investissements prévus ont été réalisés, à l'exception de ceux relatifs à la gestion des crues.
- Malgré les frais importants liés aux crues du Rhône, les résultats restent bons.
- Les entrées fiscales sont en augmentation, ce qui contribue positivement aux finances.

Toutefois, nous attirons l'attention du Conseil communal sur la nécessité de maintenir cette dynamique positive :

- Le Conseil communal doit rester attentif à la bonne gestion des projets en cours, afin de garantir la stabilité financière à long terme.
- Il est également impératif de trouver de nouvelles solutions pour préserver les finances communales, notamment en prévision des projets à venir.

Concernant les dépenses sociales, le groupe UDC relève une augmentation continue et marquée des dépenses du social.

- Il est reconnu que ces coûts sont en grande partie liés et donc difficilement compressibles.
- Néanmoins, nous prions le Conseil communal de rester vigilant et d'étudier des pistes concrètes pour gérer au mieux ces charges croissantes.

Au niveau de la sécurité, les coûts relatifs sont également en nette hausse.

- Le groupe UDC invite le Conseil communal à faire preuve de discernement dans les dépenses engagées, certaines semblant superflues.
- Une évaluation plus rigoureuse des besoins réels et des priorités est recommandée.

Concernant le service du feu, des dysfonctionnements de management au sein du corps des sapeurs-pompiers ont été relevés.

- Des problèmes spécifiques sont signalés concernant le commandant du feu, tant sur son style de management que sur sa gestion globale du service. Pouvez-vous nous donner des précisions ?
- La Cogest suit de près la situation, ce qui nous rassure. Toutefois nous invitons également le Conseil communal à suivre activement ce dossier afin d'assurer un retour rapide à un fonctionnement optimal.

Au niveau du Théâtre des Halles, bien que la fréquentation ait fortement augmenté, on observe un décalage important entre cette hausse et les revenus liés à la vente des boissons.

- Il semblerait exister un problème d'encaissement, la Cogest veille au grain et va suivre ce dossier attentivement.
- Le groupe UDC recommande un examen approfondi des procédures de gestion afin d'identifier les éventuelles lacunes et d'assurer une transparence optimale.

En conclusion, les finances de la Commune sont actuellement globalement satisfaisantes et le groupe UDC salue les efforts consentis jusqu'à présent. Cependant, certains signaux doivent alerter le Conseil communal :

- L'augmentation constante des dépenses du social et sécuritaires.
- La nécessité de maintenir une gestion rigoureuse.
- Les problèmes de gestion dans certains services municipaux cités plus haut.

Le groupe UDC encourage le Conseil communal à poursuivre une gestion prudente, efficace et orientée vers un avenir financier sain, afin de garantir une stabilité durable des finances communales. Nous remercions l'ensemble des collaborateurs, ainsi que le Conseil communal pour leur travail et engagement tout au long de l'année.

Nous suivrons les recommandations de la Cogest et accepterons les comptes 2024 tels que présentés. Je vous remercie de votre attention.

Tony SABINO

Merci Mme REICHEN. Y a-t-il une autre intervention ? Pas d'intervention. Est-ce que la Municipalité veut s'exprimer ?

Pierre BERTHOD

Volontiers Monsieur le Président. J'ai entendu - et mes collègues aussi bien évidemment - les différents chefs de groupes. De manière générale, vous relevez tous la bonne tenue de ces comptes et je vous en remercie. Par rapport aux différentes analyses à futur souhaitées par le

groupe libéral-radical, c'est bien volontiers eh bien que l'entier des documents... et le personnel est à disposition pour vous permettre de comprendre le fonctionnement, et de notre police municipale et aussi du système de fonctionnement de la caisse de pension qui, si j'ai bien compris, relève passablement d'enseignants, enfin du corps enseignant... mais le fonctionnement, tant des employés municipaux qui sont soumis à une caisse de pension particulière que ceux des enseignants qui eux sont soumis à une caisse de pension de l'Etat vous sera volontiers expliqué et présenté. Et puis, par contre, alors j'aimerais juste revenir... Madame la cheffe du groupe UDC, vous utilisez des mots bien forts, vous parlez de dysfonctionnements en citant un collaborateur de la Commune. Je n'ai pas de retours à ce niveau-là et certaines formes d'accusations sur le style de management du commandant du feu mériteraient à tout du moins que vous nous en informiez – ou que vous m'informiez – si vous avez des éléments à ce niveau-là, mais ce que j'aimerais relever tout de même c'est que l'an dernier, en 2024, eh bien notre service du feu a dû faire face – vous l'avez tous relevé – à la gestion des inondations, que ce service du feu a – et vous l'avez suivi aussi – en cette année 2025 dû faire face à ces intempéries assez fortes et qu'il faut structurer le service de sécurité au sens large dans notre canton, pour faire face finalement à des impératifs, des impératifs sécuritaires et des impératifs qui sont là, de fait, pour sauvegarder nos biens et sauver nos populations. Donc j'entends ces mots, ces mots ne sont pas anodins, Madame la cheffe de groupe, et si vous avez des informations, c'est volontiers que je les recevrai personnellement. Voilà, merci, Monsieur le Président.

Tony SABINO

Merci Monsieur le Président. Nous allons passer au vote. J'invite les scrutatrices et les scrutateurs à se tenir prêts au comptage des voix. Je rappelle que le groupe des Verts doit également compter les voix du bureau et communiquer un chiffre en bloc. Je remercie les scrutatrices et les scrutateurs de parler le plus clairement possible. Mesdames et Messieurs, les conseillers généraux qui acceptent l'entrée en matière sur les comptes 2024 de la Commune de Sierre lèvent la main s'il vous plaît. Mme MATTER. M. CLIVAZ. Mme DIEFFENBACHER. Mme DEMEYRIER. M. CORNUZ. Ceux qui sont contre lèvent la main. C'est tout bon ? Alors **l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité**. Je vous remercie.

c. Lecture des comptes – discussion de détail

Tony SABINO

Nous passons au point 4 c, lecture des comptes, discussion de détail. Je vous demanderai de prendre le fascicule des comptes 2024 que je vais découper en plusieurs sections. Je vous prie de commenter ou de poser vos questions chapitre par chapitre sans attendre la fin s'il vous plaît. Nous allons commencer avec le message introductif du Conseil municipal au Conseil général., pages 3 à 15 : y a-t-il des interventions ? Point 0, administration générale : pages 27 à 31. Des questions ? Point 1, ordre et sécurité publics, défense : pages 32 à 36. Des questions ? Point 2, formation : pages 37 à 42. Y a-t-il des questions ? Point 3, culture, sports et loisirs, églises : pages 43 à 50. Y a-t-il des questions ? Point 4, santé : pages 51 à 52. Des questions ? Point 5, prévoyance sociale : pages 53 à 55. Y a-t-il des questions ? Point 6, transports et télécommunications : pages 56 à 59. Y a-t-il des questions ? Point 7, protection, environnement et aménagement du territoire : pages 60 à 63. Des questions ? Point 8, économie publique : pages 64 à 65. Y a-t-il des questions ? Point 9, finances et impôts : pages 66 à 70. Des questions ? Comptes d'investissement : pages 71 à 81. Y a-t-il des questions ? Bilan détaillé et organe de révision. Pages 82 à 84. Y a-t-il des questions ? Les annexes aux comptes : pages 85 à 103. Y a-t-il des questions ? Ça n'est pas le cas. Nous avons terminé le passage en revue détaillé des chapitres.

d. Discussion générale

Tony SABINO

Je vous remercie et vous invite à poursuivre avec le point 4 d, discussion générale. La parole est au plénum, est-ce que quelqu'un désire s'exprimer ?

e. Votation finale

Tony SABINO Si tel n'est pas le cas, nous pouvons donc passer au point 4 e, votation sur les comptes 2024. Je prie les scrutatrices et scrutateurs de se tenir prêts au comptage. Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, les personnes qui acceptent les comptes 2024 lèvent la main s'il vous plaît. Mme MATTER. M. CLIVAZ. Mme DIEFFENBACHER. Mme DEMEYRIER. M. CORNUZ. Unanimité. **Les comptes de la Ville de Sierre sont acceptés à l'unanimité**, je vous remercie. Est-ce que la Municipalité désire s'exprimer suite à ce vote ?

Pierre BERTHOD

Oui, eh bien, simplement pour vous remercier pour la confiance et on peut vous assurer que l'objectif du Conseil municipal c'est de poursuivre les efforts qui sont mis en œuvre pour assurer et améliorer encore les finances de la Ville, tout en maintenant – et c'est ça le plus important – tant les infrastructures que les prestations de service public qu'attendent nos habitantes et nos habitants. Merci Monsieur le Président.

5. NOMINATION DES REVISEURS POUR LES COMPTES COMMUNAUX

Tony SABINO

Nous passons au point 5, nomination des réviseurs pour les comptes communaux, article 83 de la loi sur les Communes du 5 février 2004.

a. Rapport de la commission de gestion

Tony SABINO

Point 5a, rapport de la commission de gestion. Je passe donc la parole à M. Yann VETTER pour son rapport.

Yann VETTER

Merci Monsieur le Président. La commission de gestion a analysé la question de la nomination des réviseurs pour les comptes communaux pour la période 2025/2028 sur la base des documents fournis par la Municipalité. Étant donné que Fidag SA bénéficie des compétences et de l'expérience nécessaires dans la révision de comptes publics et que son travail a toujours été satisfaisant, la commission de gestion recommande :

- d'accepter l'entrée en matière,
- d'accepter la reconduction de la fiduciaire Fidag SA en qualité de réviseur de comptes de la commune de Sierre pour les comptes 2025 à 2028.

La Cogest accepte le rapport à l'unanimité.

Tony SABINO

Merci M. VETTER. Y a-t-il d'autres interventions ? M. ZUBER.

Jérémie ZUBER

Monsieur le Président, chères et chers collègues. Le groupe du centre a pris connaissance du rapport de la commission de gestion relatif à la nomination des réviseurs pour les comptes communaux de la période 2025 à 2028. Nous saluons le travail d'analyse mené par la commission qui recommande à l'unanimité de reconduire le mandat à la fiduciaire Fidag SA en charge de la révision des comptes de notre Commune depuis 2004. Cette recommandation repose sur des critères solides : la qualité du travail réalisé jusqu'à présent, les certifications reconnues de la fiduciaire et un souci légitime de continuité et d'efficacité dans les processus de révision. Dans ce contexte, le groupe du Centre accepte l'entrée en matière et soutient la reconduction du mandat confié à Fidag SA, pour la révision des comptes communaux.

Tony SABINO

Merci M. ZUBER. Y a-t-il d'autres interventions ?

b. Entrée en matière

Tony SABINO

J'ouvre les débats sur l'entrée en matière. Est-ce que la Municipalité souhaite s'exprimer ?

Pierre BERTHOD

Non merci.

Tony SABINO

Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Puisque tel n'est pas le cas, nous allons donc passer au vote. J'invite les scrutatrices et scrutateurs à se tenir prêts au comptage des voix. Mesdames et Messieurs, les conseillers généraux qui acceptent l'entrée en matière sur la proposition de Fidag comme réviseur des comptes de la commune de Sierre pour les comptes de 2025 à 2028 lèvent la main. Mme MATTER. M. CLIVAZ. Mme DIEFFENBACHER. Mme DEMEYRIER. M. CORNUZ. A l'unanimité. **L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.** Je vous remercie.

c. Discussion générale

Tony SABINO

Point suivant : discussion générale. Y a-t-il des interventions ?

d. Votation finale

Tony SABINO

Si tel n'est pas le cas, nous allons passer au point 5 d, votation finale. J'invite les scrutatrices et scrutateurs à se tenir prêts au comptage des voix. Mesdames et Messieurs, les conseillers généraux qui acceptent le renouvellement du contrat à Fidag lèvent la main s'il vous plaît. Mme MATTER. M. CLIVAZ. Mme DIEFFENBACHER. Mme DEMEYRIER. M. CORNUZ. **La nomination des réviseurs de comptes est acceptée à l'unanimité.** Je vous remercie. Est-ce que la Municipalité désire s'exprimer suite à ce vote ?

Pierre BERTHOD

Simplement vous remercier, mais vous dire aussi que, comme l'a relevé la commission de gestion, la fiduciaire Fidag, qui change de réviseur responsable – ce n'est pas le même depuis 2004 – eh bien officie à entière satisfaction et sans concession, je dirais aussi, et c'est le rôle en fait d'un réviseur des comptes. Je vous remercie d'avoir suivi notre proposition.

Tony SABINO

Merci M. BERTHOD.

6. OCTROI D'UN CREDIT D'ENGAGEMENT POUR LA TRANSFORMATION ET LA RENOVATION DE L'ANCIENNE ECOLE ALLEMANDE EN UAPE (UNITE D'ACCUEIL POUR ECOLIERS)

Tony SABINO

Nous passons au point 6 de l'ordre du jour, soit l'octroi d'un crédit d'engagement pour la transformation et la rénovation de l'ancienne école allemande de Borzuat en UAPE Tous les documents utiles, ainsi que les rapports des trois commissions permanentes vous ont été transmis dans les délais règlementaires. Pour rappel, selon l'article 21, alinéa 7 du règlement du Conseil général, seules les conclusions desdits rapports seront lues.

a. Rapport de la commission de gestion

Tony SABINO

Nous passons ici au point 6 a. J'invite M. VETTER à nous présenter le rapport de la commission de gestion.

Yann VETTER

Merci Monsieur le Président. La commission de gestion a analysé la demande d'octroi d'un crédit d'engagement de CHF 6'358'150.– pour la transformation et la rénovation de l'ancienne école

allemande en UAPE sur la base des documents transmis par la Municipalité, ainsi que des réponses fournies par Mme Laurence SALAMIN et M. Jean-Pierre LUGON. Elle remercie ses interlocuteurs pour leur disponibilité et leurs réponses. La commission de gestion s'accorde sur la nécessité d'une nouvelle UAPE et d'un regroupement des sites sur un même lieu, à proximité des infrastructures scolaires. Basé sur un futur bâtiment de 5'420 m³, le montant de CHF 962.-/m³ semble conforme à ce qui se fait dans la pratique pour ce type d'ouvrage. Le fait de rénover un bâtiment existant semble être une solution plus économe par rapport à la construction d'un bâtiment neuf évalué à CHF 1'395.-/m³. Cependant, la commission de gestion estime qu'un projet groupé avec celui de la rénovation de la Grande Barre aurait sans doute pu réduire les coûts et regrette que cette possibilité n'ait jamais été évoquée, ni analysée. Elle regrette que le montant de CHF 433'000.-, dévolu à la démolition de l'ancienne école allemande dans le crédit d'engagement pour la rénovation de la Grande Barre, n'ait pas été réaffecté à ce projet. La commission de gestion encourage également la Municipalité à privilégier une solution moins onéreuse que les containers, budgétisés à CHF 300'000.-, pour accueillir les élèves durant la durée des travaux, par exemple en favorisant les bâtiments existants. La commission de gestion relève aussi que le nombre d'EPT restera stable, voire diminuera, avec la réalisation de ce projet. Elle restera toutefois attentive à l'évolution des coûts de fonctionnement. Dans le cadre de notre analyse, il a été porté à notre attention qu'aucune construction de nouvelle UAPE n'est à l'ordre du jour des 10-15 prochaines années. Nous nous interrogeons sur cette information, notamment pour le quartier des Glariers, et encourageons la Municipalité à rester attentive à l'évolution du besoin et à réfléchir à la planification financière d'un tel investissement. En conclusion, la Cogest recommande au Conseil général :

- d'entrer en matière sur l'objet,
- d'accepter le crédit d'engagement de CHF 6'358'150.- (subventions déduites) pour permettre les travaux de transformation et de rénovation de l'ancienne école allemande du centre scolaire de Borzuat en UAPE,
- d'accepter le principe de la conclusion d'une nouvelle dépense à caractère non obligatoire relevant de sa compétence, conformément à l'article 17 alinéa 1 lettre c de la loi sur les Communes (LCO) ainsi qu'à l'article 5 du règlement communal d'organisation,
- d'accepter l'octroi d'un éventuel emprunt nécessaire à cette réalisation, si celui-ci devait relever de ses compétences, conformément à l'article 17, alinéa 1, lettre e de la LCO ainsi qu'à l'article 5 du règlement communal d'organisation.

La Cogest accepte le rapport par 9 voix pour et 2 abstentions.

Tony SABINO

Merci M. VETTER. Je remercie les membres de la Cogest et M. Julien BENEY, président, pour la qualité de votre travail. Je passe la parole à la Municipalité si vous souhaitez vous exprimer.

Pierre BERTHOD

Je le ferai peut-être volontiers, mais est-ce que vous ne voulez pas passer les trois commissions, Monsieur le Président ?

Tony SABINO

Oui, on peut le faire, merci Monsieur le Président.

b. Rapport de la commission d'édilité et d'urbanisme

Tony SABINO

Nous passons au point 6 b. J'appelle donc M. Dave VUISSOZ pour le rapport de la commission de l'édilité et de l'urbanisme.

Dave VUISSOZ

Après avoir examiné le projet ainsi que l'ensemble des documents transmis, la commission est d'avis que la constante augmentation des besoins du nombre d'écoliers ayant recours à l'UAPE et le manque de locaux adaptés nécessitent une nouvelle infrastructure à brève échéance. Sur la base des renseignements fournis par la Commune de Sierre, la proposition de transformer et rénover l'ancienne école allemande nous paraît la plus judicieuse, compte tenu de la différence de prix non négligeable (environ CHF 400.- au m³) et de la nécessité d'effectuer un concours d'architecte pour la réalisation d'un nouveau bâtiment. La commission recommande toutefois à la

Commune de Sierre d'effectuer une analyse concernant l'accès à la cour d'école par le chemin nord-ouest afin de faciliter la dépose des PMR (personnes à mobilité réduite). La commission remercie la Commune de Sierre pour ses réponses aux questions posées et sa transparence. Au vu de ce qui précède, la commission préavise favorablement et à l'unanimité l'entrée en matière. La commission soutient par 8 voix pour et 1 voix contre la demande d'octroi d'un crédit d'engagement pour la transformation et la rénovation de l'ancienne école allemande de Borzuat en UAPE. Un rapport de la minorité a été déposé avec le présent rapport.

Tony SABINO

Merci M. VUISSOZ. Je remercie les membres de la commission édilité et urbanisme et Mme Lidia PETRICS, présidente, pour la qualité de votre travail.

c. Rapport de la commission du développement durable

Tony SABINO

Nous passons à présent au point 6 c. J'invite Mme CALOZ à nous présenter le rapport de la commission du développement durable.

Noémie CALOZ

Monsieur le Président du Conseil général, Monsieur le Président de la Municipalité, Madame et Messieurs les Conseillers communaux, chères et chers collègues. Le Conseil général doit se prononcer sur la demande d'octroi d'un crédit d'engagement pour la transformation et la rénovation de l'ancienne école allemande de Borzuat en UAPE. Le Conseil municipal demande donc au Conseil général :

- a) d'accepter le crédit d'engagement de CHF 6'358'150.– (subventions déduites) pour permettre les travaux de transformations et de rénovation de l'ancienne école allemande du centre scolaire de Borzuat en UAPE,
- b) d'accepter le principe de la conclusion d'une nouvelle dépense à caractère non obligatoire relevant de sa compétence, conformément à l'article 17, alinéa 1, lettre c de la loi sur les Communes (LCO) ainsi qu'à l'article 5 du règlement communal d'organisation,
- c) d'accepter l'octroi d'un éventuel emprunt nécessaire à cette réalisation, si celui-ci devait relever de ses compétences, conformément à l'article 17, alinéa 1, lettre e de la LCO ainsi qu'à l'article 5 du règlement communal d'organisation.

Le rapport de la commission visait à analyser les enjeux sur le plan du développement durable et notre commission souhaite relever en premier lieu la documentation de qualité sur les nombreux aspects du projet et remercie la Municipalité pour sa disponibilité. Les enjeux y étant clairement définis et analysés, bien que des questions, recommandations et points de vigilance aient été soulevées à l'issue de leur analyse. Le projet de transformation de l'ancienne école de Borzuat répond à un véritable besoin, clairement mis en évidence par les difficultés d'organisation actuelles et les effectifs d'élèves en constante croissance sur le territoire communal. Le projet se révèle particulièrement pertinent puisqu'il repose sur la transformation d'un bâtiment existant, permettant ainsi de créer une UAPE tout en valorisant le patrimoine bâti et en limitant les impacts liés à une nouvelle construction. Toutefois, la commission regrette vivement que le projet ait été élaboré sans qu'elle y soit associée dès les premières étapes, la réduisant à un rôle consultatif tardif face à un projet déjà finalisé. D'autre part, la CDD insiste pour que les besoins des enfants, leur sécurité, leur bien-être et leur confort demeurent au centre de toutes les décisions. Les aménagements, qu'ils soient intérieurs ou extérieurs, doivent y répondre de manière concrète et cohérente tout au long du développement du projet. Aussi, la CDD attend la définition claire du mandat pour l'aménagement de la cour extérieure de Borzuat, conformément aux engagements pris lors de l'ancienne législature. La commission réaffirme son souhait de voir les entreprises locales privilégiées dans la réalisation du projet, afin de limiter le recours à la sous-traitance et de renforcer l'ancrage économique régional et d'également prioriser l'utilisation de matériaux durables dans la réalisation du projet, afin de garantir une construction respectueuse de l'environnement. Au terme de sa réflexion, sur la base des documents qui lui ont été communiqués et des informations fournies, la commission recommande au Conseil général d'entrer en matière sur l'octroi du crédit d'engagement tel que proposé par le Conseil municipal. Le présent rapport est accepté à l'unanimité par les membres de la commission du développement durable. Merci pour votre attention.

Tony SABINO

Merci Mme CALOZ. Je remercie les membres de la CDD et Mme Ursula IMHOF, présidente, pour la qualité de votre travail. Je repasse la parole à la Municipalité si vous souhaitez vous exprimer.

Pierre BERTHOD

Volontiers, merci Monsieur le Président. Déjà j'aimerais, au nom du Conseil municipal, remercier les trois commissions qui ont œuvré et qui ont analysé ces différents documents ; vous l'avez tous compris, ce projet est nécessaire pour notre population. Sa localisation, proche de l'école de Borzuat, proche de la crèche de l'Europe, est idéale. Et l'investissement dans une infrastructure au bénéfice des familles est aussi indispensable pour l'attractivité et puis finalement pour la santé économique et sociale de notre ville. J'aimerais, Monsieur le Président si vous êtes d'accord, passer la parole à notre collègue conseiller en charge des bâtiments, M. Robert METRAILLER, pour quelques petits éléments de précisions par rapport aux conclusions des différentes commissions du législatif.

Robert METRAILLER

Oui, merci. Merci pour ces rapports. J'aimerais juste parler tout d'abord de l'UAPE des Glariers, on a entendu que ça ne se ferait pas avant 10 ou 15 ans ; en fait, vous le savez, il y a eu un plan directeur des écoles qui a été élaboré en 2021 et maintenant on est en train de réadapter ce plan directeur et d'agrèger des nouvelles données qui vont nous permettre de compléter, modifier ce rapport en fonction des projections et des nouveaux besoins. Le plan directeur, vous savez, prévoit deux pôles principaux, c'est-à-dire Borzuat avec l'UAPE – ce dont on parle actuellement – et puis l'école des Glariers, avec aussi une UAPE. Alors la première étape, c'est l'agrandissement de cette école, qui est prévu, et la future UAPE parce que c'est un quartier qui est en plein développement, on le sait, on espère aussi avec ce nouveau projet que ça va se développer encore plus. Il faut savoir qu'actuellement, les mamans de jour répondent aux besoins et aux demandes des familles - après consultation du CMS qui nous a confirmé cette information – mais, dans un deuxième temps, bien entendu, la construction d'une UAPE est prévue. La volonté du Conseil municipal n'a pas changé à ce niveau-là. Encore une fois, vous connaissez le processus : il faut établir la clause du besoin, la prévision budgétaire, les études et la réalisation. Alors il aurait peut-être fallu ne pas mentionner ce nombre d'années, mais l'idée là-dedans c'est de dire, eh bien, un tel projet prend du temps. On ne peut pas dire l'année prochaine on va le faire, c'était ça dans l'esprit. Mais encore une fois la volonté du Conseil municipal, c'est vraiment d'offrir à la population située dans ce quartier des infrastructures modernes et adaptées, dans des délais raisonnables. Ensuite, pour l'accès aux personnes à mobilité réduite, eh bien, si d'aventure il y avait une situation comme ça, cette personne pourrait être transférée dans un autre centre ; ça s'est fait lors de la construction de Rilke, donc c'est aussi une situation... une solution qui va être trouvée. Par rapport à l'intégration... donc ça c'est la question de la commission du développement durable, c'est vrai que cette cour d'école a été étudiée, analysée en fin 2023 – je venais de commencer – et il y a eu un atelier participatif avec des enseignants, le préfet, Pfynges, la direction des écoles, le concierge, le responsable de la jeunesse et de l'intégration, le CMS, les maîtres de sport de Borzuat, l'ingénieur de ville, responsable de la voirie, commandant du feu ; donc toutes ces personnes ont réfléchi à cette structure. Donc voilà, peut-être effectivement, la commission n'a pas été intégrée, mais tous les utilisateurs et personnes qui avaient un intérêt et un lien avec cette cour d'école ont été intégrés à cette réflexion. Voilà en quelques mots ce que je peux répondre.

Tony SABINO

Merci Monsieur le Président, merci également M. METRAILLER.

d. Rapport minoritaire

Tony SABINO

Tel qu'annoncé en ce plénum, le point 6 d ayant été supprimé du présent ordre du jour, nous pouvons passer au point 6 e.

e. **Entrée en matière**

Tony SABINO

Nous voici donc à l'entrée en matière. La parole est à l'assemblée. Est-ce que quelqu'un souhaite s'exprimer ? M. GERMANN.

Dominique GERMANN

Merci Monsieur le Président. En raison de la nécessité clairement avérée, le groupe PLR ne s'oppose pas à l'octroi d'un crédit d'engagement de CHF 6'358'150.– pour la transformation et la rénovation de l'ancienne école allemande de Borzuat en UAPE. Il votera donc l'entrée en matière et acceptera au vote final le crédit demandé, en soutenant les différentes propositions et remarques qui émanent des différentes commissions qui se sont penchées sur ce dossier, en les tempérant maintenant avec les explications que vient de donner Monsieur le conseiller communal METRAILLER. Mais quand même, le groupe PLR déplore que la mise à l'enquête de ce projet ait été faite avant de le soumettre aux trois commissions et aussi que l'association des parents d'élèves de Sierre, assez récemment créée, n'ait pas été sollicitée pour donner un avis sur ce projet, avec les autres partenaires dont M. METRAILLER vient de vous parler. Nous rappelons aussi que, contrairement à ce qui avait été promis, la commission de développement durable n'a pas été consultée, sur l'aménagement de la cour d'école de Borzuat. On a eu aussi là quelques explications. Enfin, nous estimons, à l'instar de la Cogest, que la Ville s'avance un peu en indiquant qu'avec cette réalisation, les besoins seraient couverts pour 10-15 ans, affirmation qui a également été tempérée par M. METRAILLER. Mais contrairement à l'école obligatoire dont on peut planifier globalement les effectifs à moyen terme - puisque par définition elle est obligatoire et que tout le monde doit y passer - le placement des enfants en UAPE dépend de plusieurs facteurs socio-économiques dont l'évolution peut influencer rapidement la demande. Merci de votre attention.

Tony SABINO

Merci M. GERMANN. Quelqu'un d'autre désire s'exprimer ? M. BRIGANTE.

Patrick BRIGANTE

Monsieur le Président du Conseil général, Monsieur le Président de la Municipalité, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues. Le groupe UDC souhaite tout d'abord rappeler qu'il reconnaît pleinement le besoin d'une infrastructure complémentaire dans notre commune. À ce titre, la transformation de l'ancienne école de Borzuat en UAPE répond à une nécessité bien identifiée, et c'est pourquoi nous soutenons le principe de ce crédit d'engagement. Cela dit, nous ne pouvons pas rester silencieux face à la manière dont ce projet a été amené. Nous déplorons un manque de communication du Conseil municipal envers le Conseil général. Il est triste que les membres de cette assemblée aient appris par voie de presse que la mise à l'enquête avait été lancée. Une telle procédure, sans consultation, ni information préalable des commissions concernées, réduit la confiance de nos institutions. En conclusion, nous soutiendrons ce crédit. Je vous remercie de votre attention.

Tony SABINO

Merci M. BRIGANTE. Y a-t-il une autre intervention ? M. ZUBER.

Jérémy ZUBER

Monsieur le Président, chères et chers collègues. Le groupe du Centre a pris connaissance des différents rapports concernant le projet de transformation et de rénovation de l'ancienne école allemande de Borzuat en UAPE. Face à l'augmentation continue du nombre d'écoliers et à la nécessité de renforcer l'accueil parascolaire, nous estimons que ce projet répond à un besoin réel et urgent. La rénovation de ce bâtiment existant représente une solution économiquement raisonnable, plus avantageuse qu'une construction neuve, tout en permettant de valoriser un patrimoine bâti. Le coût des travaux est estimé à 6,52 millions de francs, avec la possibilité de bénéficier de subventions. Les aspects liés à l'accessibilité, à la sécurité ainsi qu'à la capacité d'accueil ont été examinés sérieusement et des solutions concrètes sont prévues. Nous relevons que les commissions ont soutenu majoritairement ce projet et préavisé favorablement l'octroi du crédit d'engagement. Toutefois, quelques membres de notre groupe se sont abstenus, exprimant certaines réserves ou étant plutôt favorables à la construction d'un nouveau bâtiment. Cela étant,

au vu des réponses apportées par la Municipalité, de la qualité de la planification et de l'enjeu pour les familles sierroises, le groupe du Centre accepte l'entrée en matière et préavis favorablement la votation finale.

Tony SABINO

Merci M. ZUBER. Y a-t-il d'autres intervenants sur l'entrée en matière ? Mme WASSMER.

Christelle WASSMER

Chers membres du Conseil municipal, chères et chers collègues. Après lecture des rapports établis par les quatre commissions qui se sont penchées sur le projet de transformation et de rénovation de l'ancienne école de Borzuat en UAPE, notre groupe a échangé ses impressions, qui sont dans l'ensemble, on peut même dire à l'unanimité, favorables à l'octroi du crédit d'engagement. Les recommandations et points de vigilances qui ont été signalés par la commission du développement durable nous ont semblé pertinents ; on a reçu aussi à ce sujet des réponses de la part du Conseil municipal. Nous espérons que le projet se réalisera le plus possible en concertation avec les utilisateurs, les parties concernées et puis que le mandat d'aménagement de la cour tiendra compte des enjeux bioclimatiques à venir.

Tony SABINO

Merci Mme WASSMER. M. ROBYR.

Fabien ROBYR

Merci Monsieur le Président. Forcément, on passe en dernier, on a tout à fait modifié son intervention... mais sans m'étendre davantage sur ce que mes préopinants, préopinantes ont dit, finalement le fond du projet va très bien, c'est la forme et la communication qui laissent à désirer et y compris dans nos groupes. C'est-à-dire qu'on considère que parfois il manque des détails sur les variantes proposées, sur une démarche plus globale, sur l'implantation des UAPE – mais ça le conseiller METRAILLER y a répondu – mais ce soir, le soir de la votation. Donc en ce sens, on invite le Conseil communal à plus de communication et à une démarche un peu plus proche de son législatif. Je vous remercie pour votre attention.

Tony SABINO

Merci M. ROBYR. Y a-t-il d'autres interventions ? Est-ce que la Municipalité désire s'exprimer ?

Pierre BERTHOD

Je le fais volontiers, en espérant que je ne changerai pas l'avis, en tout cas de la majorité, qui semble suivre notre projet. Mais juste parce qu'il y a eu deux groupes qui ont relevé, alors j'ai eu l'occasion, lors de la séance de préparation du groupe du Centre de, entre guillemets, je dois dire, de m'excuser, parce qu'en fait quand on a fait la séance d'informations, on n'a pas du tout apprécié le fait que de mettre à l'enquête – je crois que c'était une semaine avant – allait générer chez vous une certaine frustration que je peux volontiers entendre. Dans un sens, le journaliste du Nouvelliste a fait son travail ; enfin, il a lu le bulletin officiel et il en a profité pour faire un article qui – je l'ai relu – qui donnait l'impression que c'était « goupillé », etc. et donc je peux comprendre que pour le législatif, puisque vous êtes l'organe de décision, eh bien ça ce n'était peut-être pas forcément heureux et on apprend tous. Donc je pense qu'à futur, avant qu'on mette à l'enquête, eh bien on fera la séance d'informations à l'intention du Conseil général. Mais le but d'une mise à l'enquête, c'est véritablement pour accélérer les procédures et de faire en sorte que nous puissions obtenir l'autorisation de construire dans des délais raisonnables pour que *in fine* on puisse construire cette unité d'accueil pour les écoliers. Bien sûr la communication doit toujours être améliorée ; on a fait une séance d'informations. Ce que j'aimerais simplement vous dire c'est n'hésitez pas, en sus du travail des commissions, à solliciter les élus, à solliciter l'administration. Dans la phase d'analyse des différents dossiers, eh bien, on est là pour ça ; on est véritablement là, nous élus de l'exécutif, mais l'administration aussi, pour répondre à vos questions. Si nos réponses ne sont pas claires, pas suffisantes, n'hésitez pas à poser une autre question... enfin à nous demander les compléments nécessaires pour que vous ayez toutes et tous la bonne appréhension et la bonne compréhension des différents sujets qui sont mis à analyse. Mais ce que j'aimerais surtout vous dire c'est qu'il n'y a, à nouveau, il n'y a aucune volonté... parce qu'à force on sait qu'on n'a aucun intérêt à mal communiquer ou à communiquer de manière lacunaire. Au contraire, pour qu'un projet puisse être mené, il faut que vous soyez, en tous cas dans votre majorité, partie prenante et intéressés, et que vous soyez convaincus. Donc au nom de l'exécutif,

mais aussi de l'administration, on sera d'autant plus attentifs aux prochaines mises à l'enquête et aux bonnes informations qui vous seront transmises dans les délais qui sont les plus appréciables et ceux qui seront nécessaires à votre bonne décision. Merci Monsieur le Président.

Tony SABINO

Merci Monsieur le Président. Y a-t-il d'autres interventions dans la salle ? M. METRAILLER.

Robert METRAILLER

J'aimerais juste apporter une petite précision. On a entendu que la commission scolaire n'avait pas été intégrée aux travaux : bien évidemment puisqu'elle n'existait pas encore. Donc la commission scolaire a été créée le 14 mai de cette année, suite au postulat qui a été fait l'année passée. Donc on a créé cette commission scolaire, avec les parents d'élèves, les enseignants et on a fait la première séance le 14 mai de cette année. Donc, évidemment, c'était un peu difficile et le projet était déjà bien avancé. Mais comme elle est maintenant instituée, eh bien, on va lors des prochains projets – notamment aux Glariers, pourquoi pas – bien sûr l'intégrer au processus. Voilà, c'était juste cette précision que je voulais avancer. Merci.

Tony SABINO

Merci M. METRAILLER.

(M. Dominique GERMANN précise hors micro qu'il n'a pas parlé de la commission scolaire dans son intervention).

M. METRAILLER

Voilà, les associations de parents sont intégrées à la commission scolaire, justement pour favoriser ce dialogue et ça c'est le but de cette commission scolaire. Merci.

Tony SABINO

Merci M. METRAILLER. Y a-t-il d'autres interventions dans la salle ? Si ce n'est pas le cas, nous passons à la votation de l'entrée en matière pour l'octroi du crédit d'engagement pour la transformation et rénovation de l'ancienne école allemande de Borzuat en UAPE. Mesdames et Messieurs les scrutatrices et scrutateurs, tenez-vous prêts. Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptez l'entrée en matière, veuillez s'il vous plaît lever la main. Mme MATTER. M. CLIVAZ. Mme DIEFFENBACHER. Mme DEMEYRIER. M. CORNUZ. Ceux qui ont contre lèvent la main. Mme MATTER. M. CLIVAZ. Mme DIEFFENBACHER. Mme DEMEYRIER. M. CORNUZ. Et ceux qui s'abstiennent ? Personne. **L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.** Je vous remercie.

f. Discussion générale

Tony SABINO

Nous passons maintenant au point 6 f de l'ordre du jour, discussion générale. La parole est au plénum. Y a-t-il des interventions ?

g. Votation finale

Tony SABINO

Si ce n'est pas le cas, nous passons au point 6 g, soit la votation finale. Mesdames et Messieurs les scrutatrices et scrutateurs tenez-vous prêts s'il vous plaît. Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptez l'octroi d'un crédit d'engagement pour la transformation et rénovation de l'ancienne école allemande de Borzuat en UAPE, veuillez lever la main s'il vous plaît. Mme MATTER. M. CLIVAZ. Mme DIEFFENBACHER. Mme DEMEYRIER. M. CORNUZ. Ceux qui ont contre lèvent la main. Personne ? Ah, alors Mme MATTER. M. CLIVAZ. Mme DIEFFENBACHER. Mme DEMEYRIER. M. CORNUZ. Et ceux qui s'abstiennent, levez la main. Mme MATTER. M. CLIVAZ. Mme DIEFFENBACHER. Mme DEMEYRIER. M. CORNUZ. Alors un instant s'il vous plaît. **Le crédit d'engagement est accepté par 50 oui, 2 contre et 3 abstentions.** Je vous remercie tous chers collègues. J'invite la Municipalité à prendre la parole si elle le souhaite.

Pierre BERTHOD

Très rapidement, vous remerciez de ce vote, de votre confiance et puis vous donnez à nouveau l'assurance, à la suite de ce qu'a dit notre collègue METRAILLER, eh bien, de l'intégration, finalement, des différentes parties prenantes à cette future construction. Merci.

Tony SABINO

Merci Monsieur le Président.

7. DEMANDES DE MODIFICATION DU REGLEMENT DU CONSEIL GENERAL DU 19 FEVRIER 2025 (SELON ART. 44 RCG)

Tony SABINO

Nous passons ici au point 7 de l'ordre du jour, demandes de modification du règlement du Conseil général du 19 février 2025 (article 44 RCG).

a. Demande déposée par les chefs de groupe

i. Développement

Tony SABINO

Point 7 a i, demande déposée par les chefs de groupe. Je passe la parole à M. Dominique GERMANN pour le développement de cette demande.

Dominique GERMANN

Merci Monsieur le Président. Les chefs de groupes ont déposé une demande de modification de l'article 13 alinéa 2 du règlement du Conseil général de Sierre afin de clarifier le mode de calcul de la représentativité des groupes au sein des commissions. Il y a deux interprétations possibles du texte actuel qui dit, simplement, que chaque groupe doit être représenté proportionnellement au nombre de sièges qu'il occupe au Conseil général. Selon la première interprétation, la répartition devrait se faire sur l'ensemble des 29 sièges des commissions permanentes. Selon la seconde, celle qui est appliquée actuellement et lors de la précédente législature - mais contestée par un de nos groupes – qui veut que la répartition proportionnelle se fasse pour chaque commission permanente et pour chaque commission ad hoc. Afin d'éviter des discussions et des contestations et de garantir d'une certaine façon la sécurité du droit, il serait judicieux de mieux préciser le mode de répartition dans notre règlement. Ainsi, par exemple, les règlements des Conseils généraux de Sion et de Fully stipulent explicitement que la représentation proportionnelle des forces politiques doit être réalisée pour chaque commission. Avec une formulation un peu différente, le Conseil général de Saint-Maurice et celui de Monthey prévoient des dispositions qui arrivent, au final, au même résultat. Le Conseil général de Bagnes lui, original, prévoit que chaque Conseiller général siège au moins dans une commission durant la période. Et les règlements des Conseils généraux de Conthey et de Martigny sont aussi imprécis que celui de Sierre en la matière. Sans préjuger de la formule qui sera finalement choisie, je vous remercie, au nom des chefs de groupe, de soutenir notre requête.

Tony SABINO

Merci M. GERMANN. La parole est au plénum, y a-t-il des interventions ?

ii. Votation

Tony SABINO

Si tel n'est pas le cas, nous passons à la votation de la demande de modification du RCG déposée par les chefs de groupe. Mesdames et Messieurs les scrutatrices et scrutateurs, tenez-vous prêts. Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptez cette demande de modification, veuillez s'il vous plaît lever la main. Mme MATTER. M. CLIVAZ. Mme DIEFFENBACHER. Mme DEMEYRIER. M. CORNUZ. Ceux qui ont contre lèvent la main. Mme MATTER. M. CLIVAZ. Mme DIEFFENBACHER. Mme DEMEYRIER. M. CORNUZ. **La demande de modification est acceptée à 54 oui et 1 contre.** Je vous remercie.

b. Demande déposée par le bureau**i. Développement**

Tony SABINO

Point 7 b i, demande déposée par le bureau du Conseil général. Je passe la parole à Mme Sabine REY pour le développement de cette demande.

Sabine REY

Chers collègues. Après avoir pris connaissance de la demande déposée par les chefs de groupe, le bureau a décidé de saisir l'occasion qui se présentait à lui, afin de vous proposer d'apporter des modifications supplémentaires au règlement du Conseil général. Pour mémoire, l'an passé, nous avons été confrontés à deux situations on ne peut plus anodines, mais dont la gestion a dégénéré pour prendre des proportions insensées. Je fais référence à la démission du Conseil général de la présidente de la commission permanente pour cause de déménagement sur une autre commune ainsi qu'à la présence la presse au plénum de décembre dernier consacré au projet de Valais Arena et d'écoquartier VIVA. Le bureau vous propose donc de créer la fonction de vice-président des commissions permanentes et ad hoc, afin de pallier à toute vacance de la présidence, qu'elle soit temporaire ou définitive, entre deux plénums. Le bureau vous propose également de formaliser dans le RCG, une pratique qui a cours depuis de nombreuses législatures, à savoir l'invitation faite par le bureau à la presse d'assister au plénum du Conseil général et de faire une restitution des débats sous toutes formes de supports. Le bureau vous serait reconnaissant de faire bon accueil à ces demandes de modifications. Je vous remercie de votre attention.

Tony SABINO

Merci Mme REY. La parole est au plénum, y a-t-il des interventions ? M. ROBYR.

Fabien ROBYR

Oui, merci Monsieur le Président. Le groupe socialiste s'étonne qu'une communication un peu plus large n'ait pas forcément été entreprise... s'étonne également du fait qu'il s'agisse de deux objets relativement distincts, donc on aimerait juste aussi savoir quelles seraient ces fonctions de vice-présidence, qui dans le personnel politique est prêt à s'engager dans cette fonction. Concernant le deuxième point - vous avez rappelé l'origine de cette situation - on s'oppose à la formulation utilisée, soit que la presse soit autorisée *in extenso* à enregistrer nos séances. Il me semble que ça doit reposer sur une décision du bureau qui pourrait être contestée devant le plénum. Si la presse veut être présente, elle le peut toujours, d'ailleurs elle est là. Il s'agit avant tout de contester une possibilité qui resterait absolue et gravée dans notre règlement. Je vous remercie de votre attention et de vos éventuelles précisions.

Tony SABINO

Merci M. ROBYR. Je repasse la parole à Mme REY.

Sabine REY

Alors merci pour vos questions, M. ROBYR. Sur le premier point je peux vous répondre : en fait le vice-président reprendrait toutes les charges du président, s'il est malade, si tout d'un coup il est absent pour une raison professionnelle. Et puis on a eu un petit peu la situation, si tout d'un coup on n'a plus de président, eh bien, une commission fonctionne sans président jusqu'à ce qu'il soit nommé au plénum suivant. Donc ça serait vraiment d'avoir une personne de contact, donc en fait qui ferait le lien avec toutes les instances concernées. Maintenant, on va dans les règlements des autres Conseils généraux, il y a plusieurs possibilités. Soit le vice-président est élu en séance plénière ou bien il y a aussi la possibilité que le vice-président, finalement, soit désigné par la commission elle-même, au même titre qu'elle désigne un rapporteur. Et puis après, alors c'est clair, sur la question de la presse alors j'ai dit que c'était parti un petit peu en cacahuète - si vous me passez l'expression - lors du dernier plénum. Le préposé à la protection des données est intervenu et puis le point noir, finalement, c'est que - ce qui nous a été reproché - c'est que la présence de la presse n'était pas formalisée dans le règlement du Conseil général. Si c'était clairement stipulé, il n'y aurait pas eu de problème. Et c'est pour ça que là on est parti dans un débat ; et puis finalement, en fait, on a toujours invité la presse, j'ai toujours vu passer ça en douze ans que je suis au Conseil général et finalement on ne s'est jamais posé la question si,

entre guillemets, on avait le droit de le faire. Donc c'était un petit peu l'occasion de dire, vu qu'on révisé quand même probablement le règlement, eh bien on apporte cette précision. A définir aussi ce que c'est que la presse - ça ça sera dans le mandat - qui donnera les accréditations. Donc ça ne sera pas ouvert non plus à tous vents, ça sera quand même... ça c'est les termes généraux, mais le mandat sera défini plus précisément, si vous acceptez cette possibilité.

Tony SABINO

Merci Mme REY. Y a-t-il d'autres interventions dans la salle ?

ii. Votation

Tony SABINO

Si tel n'est pas le cas, nous passons donc à la votation de la demande de modification du RCG déposée par le bureau du Conseil général. Mesdames et Messieurs les scrutatrices et scrutateurs, tenez-vous prêts. Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptez cette demande de modification, veuillez s'il vous plaît lever la main.

(M. GERMANN demande hors micro de distinguer les deux objets).

Tony SABINO

Oui, on peut distinguer. Oui, alors pardon... Donc on fait la première votation sur le premier objet, à savoir **la fonction de vice-président**. Donc je reprends : Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptez cette demande de modification – à savoir la nomination d'un vice-président au sein des commissions permanentes - levez la main s'il vous plaît. Mme MATTER. M. CLIVAZ. Mme DIEFFENBACHER. Mme DEMEYRIER. M. CORNUZ. Ceux qui sont contre lèvent la main. Mme MATTER. M. CLIVAZ. Mme DIEFFENBACHER. Mme DEMEYRIER. M. CORNUZ. Et les personnes qui s'abstiennent. Mme MATTER. M. CLIVAZ. Mme DIEFFENBACHER. Mme DEMEYRIER. M. CORNUZ. Alors **la première demande est acceptée par 48 oui, 5 non et 2 abstentions**. Je vous remercie.

Nous passons à la deuxième votation, à savoir sur **la question de la presse**. :. Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptez cette demande de modification veuillez lever la main s'il vous plaît. Mme MATTER. M. CLIVAZ. Mme DIEFFENBACHER. Mme DEMEYRIER. M. CORNUZ. Merci. Les personnes qui sont contre lèvent la main. Mme MATTER. M. CLIVAZ. Mme DIEFFENBACHER. Mme DEMEYRIER. M. CORNUZ. Y a-t-il des abstentions ? Mme MATTER. M. CLIVAZ. Mme DIEFFENBACHER. Mme DEMEYRIER. M. CORNUZ. Il manque 5 personnes lors de cette deuxième votation ; donc on va la refaire. On va refaire... ah, petite erreur du bureau. Alors **la deuxième demande est acceptée avec 44 oui, 7 non et 4 abstentions**. Merci beaucoup, désolé pour cette erreur.

8. POSTULAT DU 20 MAI 2025 POUR UNE MEILLEURE PROTECTION DE LA FAUNE AQUATIQUE ET DES ESPECES PROTEGEES (SELON ART. 38 RCG)

Tony SABINO

Nous passons au point 8 de l'ordre du jour, postulat du 20 mai 2025 pour une meilleure protection de la faune aquatique et des espèces protégées, article 38 RCG.

a. Développement

Tony SABINO

Je passe la parole à Mme Nadine FUCHS pour le développement du postulat.

Nadine FUCHS

Mesdames et Messieurs. Chaque année, entre décembre et février, des travaux d'entretien sont réalisés dans plusieurs canaux de notre commune. Bien que ces interventions soient nécessaires pour garantir le bon fonctionnement des infrastructures hydrauliques, elles coïncident malheureusement avec une période cruciale pour notre faune aquatique : la saison de frai de nombreuses espèces indigènes. Les opérations de nettoyage durant cette période perturbent les habitats sensibles. L'entrée dans l'eau avec des machines ou des outils remet en suspension les

sédiments et peut détruire les œufs présents dans les lits des cours d'eau. Ces gestes, bien souvent anodins dans leurs intentions, ont un impact direct sur la biodiversité locale. Par ailleurs, nous avons observé la présence du castor européen dans certains canaux. Cette espèce, strictement protégée par la loi, joue un rôle écologique fondamental, notamment par la construction de ses barrages. Or, il semble que certains de ces ouvrages soient partiellement détruits, sans que l'on sache si les démarches légales ont été respectées. C'est pourquoi je dépose ce postulat, qui vise à concilier l'entretien des canaux avec la préservation de notre patrimoine naturel. Concrètement, je demande à la Municipalité d'examiner :

1. La possibilité de replanifier les travaux en dehors des périodes sensibles pour la reproduction des poissons.
2. La mise en place ou le renforcement de protocoles d'évaluation environnementale avant toute intervention.
3. Le respect strict des procédures prévues en cas de présence d'espèces protégées, comme le castor.
4. Et l'étude de solutions alternatives pour intervenir sur les canaux, sans nuire à la faune aquatique, ni aux ouvrages naturels.

Notre commune a la chance d'abriter une riche biodiversité. Préserver notre patrimoine naturel tout en entretenant nos canaux, c'est possible. Il suffit d'un peu de volonté, d'un peu d'anticipation, et d'un regard attentif à ce que la nature essaie de nous dire – en silence. Merci pour votre écoute.

Tony SABINO

Merci Mme FUCHS. La parole est au plénum. Y a-t-il des interventions ? M. GERMANN.

Dominique GERMANN

Merci Monsieur le Président. Une brève intervention pour dire que notre groupe n'est pas opposé à ce postulat et il soutient, en particulier, les points 1 et 2 (replanification des travaux en fonction du frai des poissons et protocole d'évaluation environnementale avant toute intervention sur les canaux). Toutefois, il semble que le point 4, qui fait référence au niveau des eaux soit déjà réglé par la législation fédérale sur la protection des eaux. Mais nous soutenons ce postulat, merci.

Tony SABINO

Merci M. GERMANN. D'autres interventions ? Mme WASSMER.

Christelle WASSMER

Alors notre groupe se réjouit de la proposition qui est faite par les socialistes. En principe, on approuve ce postulat en faveur de la faune aquatique et des espèces protégées pour les raisons qui ont été expliquées. On trouve que cette proposition n'est pas une « chicanerie » mais c'est juste une invitation à être au service... d'être un peu plus flexibles et puis d'être créatifs pour répondre aux obligations légales liées à la protection de la faune.

Tony SABINO

Merci Mme WASSMER. D'autres interventions ? Est-ce que la Municipalité veut s'exprimer ?

Pierre BERTHOD

Monsieur le Président, écoutez, je vous propose de rapidement passer la parole au conseiller en charge de l'environnement, Jérémie SAVIOZ, qui pourra peut-être déjà vous donner quelques informations sur les pratiques actuelles.

Tony SABINO

Merci Monsieur le Président.

Jérémy SAVIOZ

Oui merci. Je vous remercie pour ce postulat et pour le souci qui est porté à cette cause qui est la protection de notre faune aquatique. J'espère ne pas devoir vous convaincre que je partage pleinement ces préoccupations, évidemment, et je vous puis vous assurer qu'il en est de même pour l'ensemble des équipes communales qui travaillent dans nos milieux naturels. Depuis 2021 j'ai le plaisir d'être en charge du service de l'environnement et de la biodiversité ; c'est un ajout qui n'est pas que symbolique mais que nous avons à cœur de traduire par des engagements concrets. Alors je ne vais pas étayer actuellement le mode opératoire des services communaux

dans nos canaux, dans nos cours d'eau. Nous répondrons bien évidemment avec plaisir, et avec toute l'application nécessaire, à ce postulat en cas d'acceptation. J'aimerais toutefois relever que ce postulat évoque de manière très générale les cours d'eau et les canaux de la commune ; cependant, si vous avez connaissance de cas concrets, de situations précises et documentées où des négligences auraient eu lieu au niveau de l'entretien, je vous invite vivement à venir directement nous en faire part, afin que nous puissions corriger le tir le plus rapidement possible. Merci.

Tony SABINO
Merci M. SAVIOZ

b. Votation finale

Tony SABINO

Point 8 b, votation finale. Mesdames et Messieurs les scrutatrices et scrutateurs tenez-vous prêts s'il vous plaît. Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux qui acceptez le postulat pour une meilleure protection de la faune aquatique et des espèces protégées levez la main s'il vous plaît. Mme MATTER. M. CLIVAZ. Mme DIEFFENBACHER. Mme DEMEYRIER. M. CORNUZ. Ceux qui sont contre lèvent la main. Mme MATTER. M. CLIVAZ. Mme DIEFFENBACHER. Mme DEMEYRIER. M. CORNUZ. Et les personnes qui s'abstiennent. Mme MATTER. M. CLIVAZ. Mme DIEFFENBACHER. Mme DEMEYRIER. M. CORNUZ. Alors **le postulat est accepté avec 38 oui, 11 non et 6 abstentions**. Je vous remercie. Est-ce que la Municipalité désire intervenir ?

Pierre BERTHOD

Non, comme l'a dit notre collègue Jérémy SAVIOZ, on répondra de manière complète et exhaustive à ce postulat dans les délais impartis par votre règlement.

Tony SABINO
Merci Monsieur le Président.

9. POSTULAT DU 20 MAI 2025 POUR RENFORCER LA PARTICIPATION DEMOCRATIQUE (SELON ART. 38 RCG)

Tony SABINO

Nous passons à présent au point 9 de l'ordre du jour, postulat du 20 mai 2025 pour renforcer la participation démocratique, article 38 RCG.

a. Développement

Tony SABINO

Je passe la parole à M. Yann VETTER pour le développement du postulat.

Yann VETTER

Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président de la Ville, Madame la Conseillère municipale, Messieurs les Conseillers municipaux, chères et chers collègues. Il n'aura échappé à personne que chaque année la participation aux scrutins de notre Ville baisse. 43,5 % pour les dernières cantonales, 47,2 % pour les fédérales 2023... nous-mêmes, notre propre élection, repose sur le vote de seulement 36,2 % de la population sierroise. En ce qui concerne les votations, ce n'est pas mieux : la participation oscille entre 35 et 45 % et il faut remonter au scrutin sur la nouvelle constitution valaisanne pour dépasser les 50 %. Et avant lui, à la votation cantonale de 2021 sur les grands prédateurs. Nous ne pouvons pas nous satisfaire de cette situation qui met en péril la légitimité de nos institutions démocratiques. Certes, il s'agit d'une tendance globale qui ne se limite pas à notre ville et il est évident que pour résoudre totalement ce problème une solution doit être trouvée aux niveaux cantonal et fédéral. Mais nous pouvons déjà réagir à notre échelle et c'est dans ce but que je dépose aujourd'hui ce postulat, avec l'appui de cosignataires issus de chacun des cinq groupes composant notre assemblée. Ce postulat demande l'établissement de statistiques approfondies sur l'abstention, afin de mieux comprendre et s'attaquer au phénomène et demande ensuite au Conseil municipal d'étudier différentes mesures de facilitation, d'incitation

et de sensibilisation, afin de lutter, à notre échelle, contre cette problématique. Ces deux aspects sont primordiaux pour se doter d'outils efficaces et ramener la population aux urnes. Pour ces raisons, je vous invite à accepter ce postulat.

Tony SABINO

Merci M. VETTER. La parole est au plénum. Y a-t-il des interventions ? Non. Est-ce que la Municipalité veut s'exprimer ?

Pierre BERTHOD

Très rapidement. L'objectif de ce postulat est noble et nous partageons en fait l'importance dans une démocratie d'avoir un taux de participation des citoyens et électeurs qui soit le plus élevé possible. J'espère – et je crois – que ce dimanche nous obtiendrons un taux de participation plus élevé que les chiffres que vous avez énumérés, M. VETTER. Peut-être que c'est nous qui ne sommes pas intéressants pour la population, en tant que candidats dans les différentes élections. Mais ceci étant, par rapport au postulat tel qu'il a été rédigé, la chancellerie amènera – avec les éléments en lien avec la protection des données – mais elle amènera les éléments statistiques qui sont en notre possession. Ça sera aussi l'occasion de vous démontrer ce qui est fait, soit pour les jeunes, soit pour les nouveaux arrivants, en termes de sensibilisation aux actes démocratiques. Par contre, sur le point 2, la loi cantonale valaisanne ne permet pas aux Communes de libérer des frais d'affranchissement des électeurs ; donc ça n'est vraiment pas de compétence municipale. Ceci étant, ce sera l'occasion, comme je viens de le dire, de vous expliquer ce qui est mis en œuvre, de réfléchir peut-être à de nouvelles actions qui pourraient être menées par la Municipalité, auprès soit des jeunes ou soit des nouveaux arrivants. Mais mon message c'est quand même à nous de rendre attractif finalement, dans nos discours au quotidien et dans nos prises de parole, dans nos actions. A démontrer qu'on a la chance de vivre dans un pays où la démocratie directe fonctionne et elle permet à tout un chacun, et de s'engager et de voter – vous le savez comme moi – plusieurs fois par année sur de nombreux objets et qu'il faut cultiver ce travail qui a été fait, qui est le fruit finalement de l'effort de nos anciens. Donc la Municipalité ne s'oppose pas du tout à ce postulat et y répondra, là aussi, dans les délais impartis par votre règlement.

Tony SABINO

Merci Monsieur le Président.

b. Votation finale

Tony SABINO

Point 9 b, votation finale. Les scrutatrices et scrutateurs, tenez-vous prêts. Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux qui acceptez le postulat pour renforcer la participation démocratique, levez la main s'il vous plaît. Mme MATTER. M. CLIVAZ. Mme DIEFFENBACHER. Mme DEMEYRIER. M. CORNUZ. Les personnes qui sont contre lèvent la main. Mme MATTER. M. CLIVAZ. Mme DIEFFENBACHER. Mme DEMEYRIER. M. CLIVAZ... heu, M. CORNUZ, pardon, erreur de lecture. Les personnes qui s'abstiennent ? Mme MATTER. M. CLIVAZ. Mme DIEFFENBACHER. Mme DEMEYRIER. M. CORNUZ. Merci. **Le postulat est accepté avec 45 oui, 9 non et une abstention.** Je vous remercie. Est-ce que la Municipalité souhaite s'exprimer ?

Pierre BERTHOD

Non merci.

Tony SABINO

Merci.

10. INTERPELLATION DU 20 MAI 2025 RELATIVE A L'ECLAIRAGE DU SKATEPARK

Tony SABINO

Nous passons au point 10 de l'ordre du jour, interpellation du 20 mai 2025 relative à l'éclairage du skatepark. Est-ce que la Municipalité désire prendre la parole ?

Pierre BERTHOD

Oui, peut-être. En fait donc une question écrite, selon votre règlement du Conseil général, oblige à une réponse écrite de la Municipalité. Alors je ne veux pas *spoiler* la réponse écrite qui sera adressée, mais de manière générale, l'administration et les conseillers en charge montrent une ouverture, finalement, à l'installation d'un système d'éclairage qui nécessitera quelques études pour définir comment est-ce qu'il fonctionnera, sa programmation, les heures d'éclairage, etc. Mais donc vous recevrez toutes et tous la réponse écrite à la question écrite qui nous a été posée. Et elle sera... elle va dans le sens, en fait, des skateurs et du signataire en fait de cette question.

Tony SABINO

Merci Monsieur le Président. Y a-t-il d'autres interventions dans la salle ?

11. INFORMATIONS DE LA MUNICIPALITE

Tony SABINO

Si tel n'est pas le cas, nous passons au point 11, informations de la Municipalité. Monsieur le Président, je vous laisse la parole.

Pierre BERTHOD

Oui, Monsieur le Président du Conseil général, merci. Ce point a été rajouté. Nous avons convenu que finalement, eh bien, la Municipalité pouvait intervenir dans les divers. Mais pourquoi est-ce qu'on fait ça, peut-être aussi pour les nouveaux, c'est qu'historiquement, il y avait toujours ce point qui permettait à la Municipalité d'informer le législatif sur des éléments qui étaient nouveaux ou dont on n'avait pas trouvé un autre vecteur d'informations. Or, depuis quelques années, entre les réseaux sociaux, bien évidemment les *newletters* à votre attention – dans cette nouvelle législature une nouvelle *newsletter* est prévue à votre attention courant de l'été – enfin les différents modes de communication font que je n'ai pas une information hyperimportante et puis très intéressante à vous dire... je risquerais de « meubler » ce qui n'est dans l'intérêt de personne. Mais par contre, c'est bien évidemment et volontiers que moi et mes collègues on est à votre disposition pour les questions, vos éventuelles questions durant les divers.

Tony SABINO

Merci Monsieur le Président.

12. DIVERS

Tony SABINO

Nous voici arrivés au dernier point de l'ordre du jour, point 12, divers. La parole est au plénum. Je propose que la Municipalité intervienne après 3 questions pour les réponses. Je vous prierai de bien vouloir donner votre nom avant chaque intervention. Merci de votre compréhension. Y a-t-il des interventions ? Mme PONT... c'est juste.

Aurélie PONT

Monsieur le Président du Conseil général, Messieurs Madame les Conseillers communaux, chères et chers collègues, chers membres du public. La région de Sierre souffre d'un gros manque de places en EMS. Le Conseil d'Etat l'a d'ailleurs rappelé au Grand Conseil, pas plus tard qu'hier. Selon la planification cantonale, il manque en effet 135 lits en EMS dans la région sierroise. Avec le vieillissement de la population que nous connaissons, la situation risque encore d'empirer à l'avenir. Chères et chers collègues, je crois qu'aucun d'entre nous ne souhaite voir ses parents ou ses grands-parents aller dans une maison de retraite à Sion, voire encore plus loin, raison pour laquelle je souhaite adresser quelques questions à l'exécutif de notre Commune :

1. Comment la Commune se positionne-t-elle par rapport à ce manque de place ?
2. Des discussions entre les Communes du district ont-elles eu lieu et pour quels résultats ?
3. Y a-t-il une volonté politique de pallier à la situation et sinon quels sont les blocages identifiés par la Commune ?
4. Et enfin, à l'exception du projet de rénovation et d'extension du foyer Saint-Joseph – qui est déjà dans le pipeline – est-ce que la Commune de Sierre prévoit de porter un projet de nouvelles places en EMS prochainement ?

Merci.

Tony SABINO

Merci beaucoup. Y a-t-il une autre intervention dans la salle ? Oui, M. VUISSOZ.

Dave VUISSOZ

Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président du Conseil général, Monsieur le Président de la Municipalité, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues, amis de la presse et public. Par cette prise de parole, nous souhaitons attirer votre attention sur l'état préoccupant du bâtiment de la crèche de l'Europe, construit en juillet 2008 par le maître d'œuvre Giorla & Trautmann Architectes SA à Sierre. En effet, après seulement 17 ans environ, ce bâtiment a très mal vieilli. Depuis plusieurs années, de nombreux dégâts matériels et avaries, principalement liés à l'humidité, ont été constatés et signalés, dont voici quelques exemples :

- Les armoires frigos de stockage d'aliments pour la cuisine ont cessé de fonctionner quasi tous en même temps ; durant un mois tout de même, une remorque frigorifique a été placée à l'entrée de la crèche et louée.
- De la moisissure a été constatée dans plusieurs pièces où se trouvent des enfants en bas âge et du personnel à risque.
- Il y a des infiltrations d'eau dans les corridors lorsqu'il pleut... un petit peu comme Graben.

Malgré quelques réparations ponctuelles et de petits bricolages, les problèmes ne cessent de s'amplifier. Je tiens à souligner que ce bâtiment n'est pas un simple dépôt de matériel où on met des palettes, mais une crèche et une UAPE accueillant de jeunes enfants ainsi que du personnel comprenant des femmes enceintes et des personnes vulnérables aux troubles respiratoires. La situation actuelle pose donc un risque sanitaire et sécuritaire important et peut être aisément qualifiée de critique. Nous souhaitons ainsi obtenir des informations claires concernant l'état actuel de la crèche de l'Europe, par une expertise, ainsi que les mesures urgentes envisagées pour remédier durablement à ces problèmes d'entretien de ce bâtiment communal. Merci de votre attention.

Tony SABINO

Merci M. VUISSOZ. Y a-t-il une autre intervention dans la salle ? M. ROBYR.

Fabien ROBYR

Merci Monsieur le Président. Nombre d'entre nous avons été surpris d'apprendre que le centre équestre de Granges a réouvert ses portes au 1^{er} juin 2025, par une simple annonce sur les réseaux sociaux. Déjà lors du week-end de l'Ascension, entre le (mercredi) 29 et le dimanche 1^{er} juin une bonne quinzaine de chevaux sont arrivés. Est-ce que la Municipalité est au courant de cette ouverture et peut-elle garantir que le centre dispose de toutes les autorisations nécessaires ? Je vous remercie pour votre attention et vous souhaite une bonne soirée.

Tony SABINO

Merci M. ROBYR. Je propose à la Municipalité de répondre, vu qu'il y a eu trois questions.

Pierre BERTHOD

Oui, volontiers. Pour la première question relative aux établissements médico-sociaux, je passe volontiers la parole à Mme Jennifer GENOUD-EPINEY en charge.

Tony SABINO

Merci beaucoup.

Jennifer GENOUD-EPINEY

Monsieur le Président du Conseil général, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, chers collègues, Mme PONT. Le district de Sierre se caractérise effectivement par un nombre de lits de long séjour en EMS plus faible que les autres régions du canton. On m'entend ou pas ? C'est bon ? Parfait. Historiquement, le district a toujours mis en valeur le maintien à domicile des personnes âgées, ce qui explique peut-être cela. Mais effectivement, aujourd'hui, il manque dans le district 64 lits de longs séjours en EMS. Précisons quand même que d'un point de vue purement théorique, la Commune de Sierre « possède » les lits, c'est au niveau du district qu'il en manque, malgré l'ouverture en 2020 de 71 lits à Plantzette. La commission régionale des soins de longue durée du district de Sierre s'est évidemment emparée de ce sujet pour essayer d'apporter le plus rapidement possible des solutions au vieillissement de nos populations. Le potentiel de nouveaux lits existe dans notre district – vous l'avez dit Mme PONT, notamment à Saint-Joseph qui vient de

débuter sa rénovation, ce qui va amener 16 lits supplémentaires - et à Plantzette où il est envisageable de rajouter 40 lits. Voilà ce que je peux vous donner comme informations.

Pierre BERTHOD

Oui et puis je me permets de compléter, étant président de la ville et membre de la Conférence des présidents... vous dire qu'au niveau du district de Sierre c'est un souci partagé. Donc sur la commune de Sierre, on n'a pas de déficit de lits pour les habitants de notre commune, mais on doit avoir une réflexion au niveau régional. Et l'objectif... et donc un mandat a été attribué et payé par la Conférence des présidents, c'est qu'il y a une coordination et une réflexion en fait sur la gouvernance et sur la gestion des différents EMS de notre région. Pour faire rapide et faire simple – et vous le savez peut-être – mais il y a l'association Beaulieu qui gère trois sites – celui de Sierre, celui de Chalais et celui de Venthône – il y a ensuite actuellement le centre médico-social qui gère l'EMS de Plantzette et puis sur le Haut Plateau, eh bien, il y a une structure aussi avec l'EMS du Christ-Roi. Chacune de ces structures a une direction, chacune de ces structures a une organisation propre et les présidents du district ont vraiment la volonté d'aller de l'avant et d'amener à une réflexion vers une coordination et une centralisation de certaines activités, je dirais notamment administratives, et puis dans un but d'efficacité et de capacité finalement à gérer au mieux et à trouver le personnel, aussi, qui est un des vrais problèmes de ces EMS. Puis ensuite sur le nombre de lits et le *manco* de nombre de lits, on a eu quelques échanges aussi par écrit avec Monsieur le Conseiller d'Etat en charge... c'est sympa quand un Conseil d'Etat annonce en 2023 à un district qu'en dans deux ans il faut « construire » 135 lits. Alors on pourrait lui demander le mode d'emploi pour construire un EMS de 135 lits en l'espace de deux ans ; s'il l'a, ce serait sympa qu'il nous le donne. Ce n'est pas si simple, en fait, que d'ouvrir un nouvel établissement. Bien évidemment, il faut déjà le construire. Vous venez de voter un crédit pour une UAPE, c'est un même processus qui est en cours et ça a étonné le district – notamment la vice-préfète qui est en charge de ça – parce qu'en fait ça ne fait pas 10 ans qu'on nous parle d'un *manco* de lits, mais bon il y a une conscientisation de la part de tous les exécutifs du district et puis vous l'avez dit, Mme PONT, il est hors de question que nos anciens, eh bien, se retrouvent ailleurs... c'est arrivé, c'est arrivé que des Sierrois ont dû aller quelque temps à Sion, voire à Savièse et ensuite pour qu'un lit s'ouvre. Donc c'est un vrai souci que nous partageons, mais maintenant on n'arrive pas, en fait, à ouvrir un établissement médico-social en peu de temps. Ça prend du temps et en tant que Sierroises et Sierrois ce que je vous redis, c'est qu'en termes de nombres de lits, eh bien, nous couvrons les exigences, les besoins actuels et à futur, mais on se doit d'avoir cette logique de solidarité qui a toujours prévalu, en fait, dans ce domaine depuis de nombreuses années. Voilà quelques compléments sur cette première question de Mme PONT. Est-ce qu'on passe peut-être à la question, ou aux questions de M. VUISSOZ, concernant l'état du bâtiment de la crèche de l'Europe ? Et je passe là volontiers la parole à M. METRAILLER, conseiller en charge des bâtiments.

Robert METRAILLER

(*Problème de micro*). Voilà, là vous m'entendez. Merci pour cette question, c'est vrai que c'est une thématique qui est importante. Donc là j'ai entendu deux aspects, donc des mesures pérennes et puis des mesures urgentes. Pour les mesures pérennes, c'est vrai que vous avez entendu, et vous l'avez mentionné tout à l'heure, l'année passée... eh bien l'année passée il s'est passé beaucoup de choses et les services ont malheureusement été suffisamment débordés pour ne pas... – c'est le cas de le dire débordés – pour reporter certains travaux qui étaient importants. Donc c'était notamment un de ces projets de cette crèche de l'Europe. Donc ce projet nécessite une étude sérieuse, on ne peut pas faire tout et n'importe quoi ; c'est une étude sérieuse qui prendra du temps, donc on va mettre au budget de cette année, pour l'année prochaine, un montant pour faire ces études et pour prendre des mesures pour cette crèche. Pour les mesures urgentes, je prends note et je contacterai les services et puis on reviendra vers vous pour voir ce qu'il y a lieu de faire. Alors avant j'ai entendu le mot « bricolage », l'idée ce n'est pas de faire du bricolage, c'est de faire du travail sérieusement, pour que ça dure aussi. Donc merci de cette interpellation et je prends note et on reviendra vers vous pour des informations.

Pierre BERTHOD

Voilà Monsieur le Président, si vous êtes d'accord je prends la main pour la troisième question qui est relative au centre équestre. Déjà vous dire, M. ROBYR, que nous on n'est pas l'autorité, c'est la commission cantonale, enfin le canton, puisque le bien-fonds appartient à la Ville de Sierre et par rapport à votre question, la Ville a interpellé la commission cantonale de construction. Alors

de tête je ne peux pas vous dire exactement - il y a plus ou moins un mois - pour les informer que, selon notre appréciation, il y a des éléments du droit des constructions qui ne sont, pour l'heure, en tout cas pas entièrement respectés et on n'a pas, de tête, reçu ne serait-ce qu'un accusé de réception. Donc c'est un souci, mais à nouveau l'autorité est cantonale. Par contre, il est de notre devoir quand même d'annoncer si on voit des éléments qui nous questionnent, chose qui a été faite par la Municipalité.

Tony SABINO

Merci beaucoup Monsieur le Président. Y a-t-il d'autres questions dans la salle ?
Mme WASSMER.

Christelle WASSMER

En fait, nous n'avons pas de questions, juste une communication. C'est parce qu'en avril dernier, il y a eu de fortes chutes de neige qui ont engendré d'importants dégâts dans les arbres et les espaces verts de la commune. Et puis on a vu qu'il y avait les services techniques de la Ville qui ont dû d'urgence se mobiliser pour dégager les routes, sécuriser les espaces publics et les remettre en état. Cela, alors qu'ils venaient, juste l'année d'avant, d'avoir été confrontés aux crues du Rhône. Donc j'imagine qu'entre le désir d'éviter de nouveaux accidents, de soigner à long terme des espaces verts ou bien encore de s'occuper d'assurer l'entretien quotidien de la voie publique, ce n'était pas toujours facile de savoir où mettre les priorités. Apparemment, il y a encore du travail aujourd'hui et puis pour cette raison, avec notre groupe, on aimerait exprimer notre reconnaissance envers les services de la voirie, les pompiers et les parcs et jardins pour leur engagement.

Tony SABINO

Merci Mme WASSMER. Y a-t-il une autre intervention dans la salle ? Non. Est-ce que la Municipalité veut répondre à la déclaration de Mme WASSMER ?

Pierre BERTHOD

Eh bien, nous sommes tout autant que vous reconnaissants envers nos collaboratrices et collaborateurs et effectivement – sauf erreur c'était le 17 avril dernier – ces intempéries ont généré un surplus de travail pour tous les services publics. Ça a nécessité dans un premier temps les services du feu, de sécuriser des avenues, de déneiger, vous l'avez dit. Le travail sera de longue haleine, il va durer de nombreux mois. L'objectif que le Conseil communal a demandé aux services, eh bien, c'est de définir quel est l'état de l'arborisation sur notre territoire - on parle notamment des arbres d'avenues – je ne vous parle même pas des forêts, parce que là elles sont dans des états qui sont bien plus compliqués. Le triage forestier œuvre et a dû œuvrer depuis le début. Mais donc l'objectif du Conseil municipal, qui a été demandé aux services, c'est de poser un plan de réarborisation qui va assurément nous permettre aussi d'imaginer des emplacements où on pourrait planter de nouveaux arbres, en sus de remplacer ceux qui ont été affectés et il y a une analyse qui doit être faite par des spécialistes, pour savoir si certains arbres, qui sont debout, sont pérennes et n'ont pas été attaqués aussi par des maladies. Donc pour votre bonne information, le Conseil communal, dans l'attribution budgétaire qui est la sienne, a octroyé un crédit supplémentaire de CHF 50'000.– aux services pour déjà pouvoir acheter cet automne des nouveaux arbres pour remplacer des arbres qui ont malheureusement été cassés et qu'on va devoir remplacer. Et assurément que dans le budget de l'année prochaine, donc le budget 2026, il y aura des montants aussi relativement conséquents pour l'achat de nouveaux arbres d'avenues. Mais je vous remercie pour la reconnaissance que vous attirez auprès de nos collaboratrices et de nos collaborateurs. Et j'imagine – et j'en suis convaincu – qu'elle est partagée par l'entier de vos collègues, tous groupes confondus.

Tony SABINO

Merci Monsieur le Président. Le bureau du Conseil général vous informe que suite aux votations de ce soir relative au point 7 de l'ordre du jour, à savoir les demandes de modifications du RCG, une commission ad hoc sera créée. Voici la composition : deux membres du groupe PLR, deux membres du groupe Le Centre, un membre du groupe UDC, un membre du groupe Les Verts, un membre du groupe parti socialiste. Merci à chaque groupe de réfléchir aux membres qui pourraient composer cette commission.

Y a-t-il d'autres interventions dans la salle ? Si tel n'est pas le cas, je vous remercie pour votre active participation aux débats de ce soir. Tel que mentionné lors du précédent plénum, **en date**

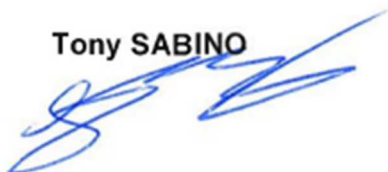
du 17 décembre 2025 à 18h00, il sera question du budget. Je remercie Mme MARCHETTI pour la tenue du P.V. de cette assemblée, ainsi que M. ZUFFEREY pour la mise en place de la salle, merci. Un merci également à la presse et au public qui a partagé ce plénum. Je clos cette assemblée (constitutive) du Conseil général du 11 juin 2025. Et place à présent à l'apéritif. Merci à toutes et tous. (*Applaudissements*).

Fin de la séance : 19h45.

Conseil général de Sierre

Le président :

Tony SABINO



La secrétaire :

Sabine REY



Abréviations :

PLR	:	parti libéral-radical
PS	:	parti socialiste
UDC	:	union démocratique du centre
Cogest	:	commission de gestion
CEU	:	commission de l'édilité et de l'urbanisme
CDD	:	commission du développement durable
EPT	:	équivalent plein temps
RCG	:	règlement du Conseil général
UAPE	:	unité d'accueil pour écoliers

Réponse à l'interpellation déposée par le conseiller général Fabien Robyr relative à l'éclairage du skatepark

Énoncé de la question

Le 20 mai 2025, le conseiller général Fabien Robyr a déposé une interpellation sur l'éclairage du skatepark, dont voici le texte :

Interpellation écrite au Conseil général

Conformément à l'article 37 du Règlement du Conseil général

Titre : Éclairage du Skatepark

Auteur : Fabien Robyr

Exposé des motifs : Le Skatepark de Sierre est situé au sud des Anciens-abattoirs. Reconstitué à neuf lors de la construction de l'ECCG S. Corinna Bille, il devait être doté de lampadaires, la présence de fondation en témoigne.

Pourtant, 6 ans plus tard, aucune lumière n'a été installée. Cela représente un **risque de sécurité important** pour les utilisatrices et utilisateurs.

L'installation d'éclairages permettra de soutenir un sport en pleine expansion, en favorisant son utilisation au-delà des heures d'ensoleillement (très faibles en hiver), tout en pérennisant un lieu de mixité sociale, culturelle et générationnelle. Il suffit d'y faire un tour en semaine dès 17h00 pour s'en convaincre. Or il est impossible pour les écoliers, étudiants et travailleurs de s'y entraîner alors que la nuit tombe rapidement en automne et en hiver !

De la même manière, un lieu éclairé tend à éviter les incivilités. Un Skatepark éclairé est voué à devenir un environnement encore plus sain et permet également de montrer une bonne image du sport et de ses pratiquantes et pratiquants !

J'invite dès lors le Conseil communal à pourvoir à cette demande.

Sierre, le 20 mai 2025

Fabien Robyr



Réponse

Lors de la construction du skatepark, de nombreuses voix se sont élevées pour exprimer des craintes sur la compatibilité de cette infrastructure à côté du cimetière. Afin de ne pas encourager des rassemblements festifs le soir, à côté de ce lieu sensible et proche de la route ainsi que pour des questions de priorité des budgets communaux, il a été décidé de ne pas installer d'éclairage public, bien que, lors de la construction, des tubes aient été prévus pour permettre l'installation d'un éclairage.

Aujourd'hui, du point de vue de l'utilisation, le skatepark est bien occupé. L'association "SAS" (Skatepark Association Sierre) s'implique et un de ses membres assure l'entretien des lieux de manière régulière et satisfaisante (3 fois par semaine). La cohabitation entre le skatepark et le cimetière n'est plus questionnée. Il pourrait être envisagé d'installer de l'éclairage. Une étude permettra de déterminer si un éclairage est souhaitable et, le cas échéant, de définir le nombre de mâts nécessaire ainsi que le type d'éclairage afin d'assurer la sécurité routière et la paix dans le cimetière. En termes de gestion de l'éclairage, une programmation de l'éclairage permettrait d'éviter l'éclairage lorsque la luminosité est suffisante et de verrouiller le système à une heure définie, évitant ainsi que cela devienne un lieu de rassemblement.


Pierre Berthod
Président


Benoît Emery
Secrétaire municipal

Sierre, le 12 juin 2025

Annexe 2 – réponse à la question de M. Dave Vuissoz relative à la crèche de l'Europe

Mail du 12.02.2026 adressé à l'intervenant ainsi qu'au président et à la secrétaire du bureau du Conseil général

Lors de sa construction en 2008, la crèche de l'Europe a été dimensionnée pour recevoir 156 enfants. Dès les premières années, leur nombre est rapidement monté jusqu'à 220 pour se stabiliser actuellement à 170 enfants. Il est à noter que les normes cantonales de fréquentation ont toujours été respectées. La cuisine de la crèche a été dimensionnée, à sa construction, pour produire l'équivalent de 300 repas par jour. Actuellement, elle en produit environ 430. La suroccupation est l'une des conséquences principales de la situation. Les différentes problématiques rencontrées à la crèche de l'Europe sont décrites ci-dessous.

Panne frigorifique

La durée de vie des chambres froides (assimilées aux installations techniques du bâtiment) est classée, selon la norme SIA 480. Si l'on se réfère à la norme SIA 480-2004, la durée de vie varie de 20 à 25 ans selon que l'usage est intensif ou modéré. La nomenclature a plutôt tendance à estimer cette durée de vie entre 15 et 20 ans. Dans notre cas, on est sur un usage intensif, ce qui signifie que la durée de vie arrive à son terme (2008 à 2025 = 17 ans).

En date du 18 juin 2024, une fuite dans l'évaporateur est détectée et l'installation frigorifique positive s'est mise en panne. Comme l'installation est sous alarme, le concierge a reçu l'information par SMS, ce qui lui a permis d'intervenir rapidement. Afin d'éviter de perdre toute la marchandise dans le frigo, il a loué une remorque frigorifique. Il a fallu procéder au remplacement de l'évaporateur, du compresseur et de la régulation du frigo. Les pièces de rechanges n'étant pas disponibles immédiatement, l'utilisation de la remorque frigorifique s'est poursuivie jusqu'à la réparation.

La prochaine étape consistera à porter au budget 2027 ou 2028 les études pour les investissements nécessaires au remplacement des chambres froides (estimation sommaire du remplacement entre CHF 150-200'000.-).

Moisissures dans les pièces où se trouvent les enfants en bas âges

Toutes les pièces du bâtiment sont équipées de ventilations contrôlées. Toutefois, afin de répondre à leurs besoins, les usagers ont disposé des matelas et des lits sur et au-dessus des ventilations. Ceci coupe le flux d'air et amène à des problèmes d'odeurs et d'humidité dans les pièces.

Dans les classes d'activité, en avril 2025, des moisissures sont apparues suite à la fixation d'étagères vers un lavabo. L'entreprise sanitaire a réparé les tuyaux présents dans le mur, ce qui a réglé rapidement le problème.

Infiltrations dans les couloirs

Les vitrages des patios ont été conçus avec des menuiseries en bois supportant les pluies, comme n'importe quelles fenêtres. Cependant, les raccords entre les éléments de vitrages ont posé des problèmes d'étanchéité, ce qui a amené à des infiltrations. Ces dernières ont été réparées avec le collage de bandes d'étanchéité dont l'entretien est planifié à intervalles de 4 ans (prochaine intervention : 2026).

Comme le détail constructif demande un contrôle supérieur à la normale, la ville a porté au budget 2026 le montant nécessaire à une étude pour solutionner définitivement ce problème. La solution retenue sera portée à un prochain budget. A noter qu'à ce jour, le concierge ne nous a pas mentionné de nouvelles infiltrations.

Actuellement, tous les travaux réalisés sur ce bâtiment tiennent compte de l'occupation maximale admissible pour le bâtiment et des normes. Les usagers sont également attentifs à respecter les limites de la construction et à proposer d'autres solutions, comme le soutien au réseau de mamans de jour, pour répondre aux besoins de la population.